

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

---

**RAPPORT  
DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

---

**Volume I  
(Dixième session extraordinaire)**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 15 (A/34/15)



**NATIONS UNIES**

New York, 1979

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ceux du Conseil du commerce et du développement et de ses principaux organes subsidiaires sont identifiés comme suit :

Première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	E/CONF.46/-
Sessions ultérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	TD/-
Conseil du commerce et du développement .....	TD/B/-
Commission des produits de base .....	TD/B/C.1/-
Commission des articles manufacturés .....	TD/B/C.2/-
Commission des invisibles et du financement lié au commerce .....	TD/B/C.3/-
Commission des transports maritimes .....	TD/B/C.4/-
Comité spécial des préférences .....	TD/B/C.5/-
Commission du transfert des techniques .....	TD/B/C.6/-
Commission de la coopération économique entre pays en développement .....	TD/B/C.7/-
Série de documents d'information du Conseil .....	TD/B/INF.-
Série de documents du Conseil émanant d'organisations non gouvernementales .....	TD/B/NGO/-

Les Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, ont été publiés sous les titres suivants :  
 volume I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), contenant notamment les résolutions et décisions de la Conférence;  
 volume II, Résumés des déclarations faites par les chefs de délégation et Comptes rendus analytiques des séances plénières (numéro de vente : F.76.II.D.11);  
 volume III, Documentation de base (numéro de vente : F.76.II.D.12).

Les cotes des résolutions et des décisions des sessions de la Conférence se composent d'un nombre en chiffres arabes, suivi de "(II)", "(III)" ou "(IV)" selon le cas; par exemple : 1 (II), 36 (III), 85 (IV), etc.

Les cotes des résolutions et des décisions du Conseil se composent d'un nombre en chiffres arabes, qui est le numéro d'ordre de la résolution ou de la décision, suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant à quelle session la disposition a été prise.

## Comptes rendus analytiques

Les comptes rendus analytiques éventuels des débats des séances plénières de la Conférence et des séances de ses comités de sessions, ainsi que du Conseil, sont désignés par la cote affectée à l'organe en question (voir plus haut), suivie des lettres "SR". Depuis janvier 1976, il paraît, pour chaque session du Conseil, un rectificatif unique à la série "SR" qui fait partie du volume des Documents officiels de la session (TD/B/SR...-.../Corrigendum). Ce volume comprend aussi la table des matières des comptes rendus analytiques de la session, l'ordre du jour de la session, tel que le Conseil l'a adopté, et une liste des documents relatifs à l'ordre du jour de la session.

### Annexes

Les documents choisis pour figurer parmi les documents imprimés d'une session du Conseil paraissent en tant qu'annexes aux Documents officiels du Conseil, sous la forme de fascicules correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

### Suppléments

Les Documents officiels du Conseil comprennent des suppléments à la dixième session extraordinaire, numérotés comme suit :

<u>Supplément No</u>		<u>Document No</u>
1	Décisions	TD/B/745
2	Rapport de la Commission de la coopération économique entre pays en développement sur sa deuxième session	TD/B/732
3	Rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au financement sur la deuxième partie de sa huitième session	TD/B/733
4	Rapport de la Commission du transfert des techniques sur sa deuxième session	TD/B/736

## TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
<u>Première partie : Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dixième session extraordinaire, tenue au Palais des Nations, à Genève, du 19 au 27 mars 1979</u>		
INTRODUCTION .....	1 - 2	2
I. EXAMEN DES PROPOSITIONS REQUERANT UNE DECISION DE LA CONFERENCE A SA CINQUIEME SESSION .....	3 - 73	3
A. Considérations générales .....	3 - 40	3
B. Questions se rapportant à des problèmes spécifiques mentionnés dans l'ordre du jour provisoire de la Conférence .....	41 - 64	12
C. Autres déclarations .....	65 - 67	17
D. Déclarations de clôture .....	68 - 73	17
II. ORGANISATION DE LA CINQUIEME SESSION DE LA CONFERENCE	74 - 80	19
III. QUESTIONS DIVERSES (Point 3 de l'ordre du jour) .....	81 - 104	20
A. Rapports des grandes commissions et des groupes intergouvernementaux et autres .....	81 - 96	20
B. Problèmes de documentation et leur incidence sur le programme de travail de la CNUCED (Point 3 b) de l'ordre du jour) .....	97 - 99	23
C. Examen du calendrier des réunions (Point 3 c) de l'ordre du jour) .....	100 - 104	23
IV. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES .....	105 - 121	26
A. Ouverture de la session .....	105	26
B. Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections .....	106	26
C. Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil .....	107	26
D. Remplacement d'un vice-président .....	108	26
E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session .....	109 - 111	27

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
F. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 1 d) de l'ordre du jour .....	112	31
G. Composition et participation aux travaux .....	113 - 118	31
H. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur (Point 3 d) de l'ordre du jour) .....	119	32
I. Adoption du rapport du Conseil (Point 4 de l'ordre du jour) .....	120	32
J. Clôture de la session .....	121	32

ANNEXES

I. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA DIXIEME SESSJON EXTRAORDINAIRE .....	33
II. ORGANISATION DE LA CINQUIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT .....	47
III. TEXTES RENVOYES A LA CONFERENCE POUR EXAMEN A SA CINQUIEME SESSION	49
IV. INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS DU CONSEIL .....	50
V. COMPOSITION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT .....	52

## SIGLES

CEE	Communauté économique européenne
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PNB	Produit national brut
SGP	Système généralisé de préférences

NOTE LIMINAIRE

Ce quinzième rapport annuel du Conseil du commerce et du développement 1/ est présenté à l'Assemblée générale conformément à la résolution 1995 (XIX) adoptée par l'Assemblée générale le 30 décembre 1964. Le rapport 2/ concerne la période allant du 18 septembre 1978 au ... octobre 1979 et se compose des rapports sur la dixième session extraordinaire, tenue du 19 au 27 mars 1979 3/ et sur la dix-neuvième session ordinaire, tenue du 8 au ... octobre 1979 4/.

1/ Les 14 rapports précédents du Conseil du commerce et du développement figurent dans les Suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale, comme suit :

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
1er	1er janvier 1965-29 octobre 1965	20	15	A/6023/Rev.1
2ème	31 janvier 1965-24 septembre 1966	21	15	A/6315/Rev.1 et Corr.1
3ème	25 septembre 1966-9 septembre 1967	22	14	A/6714
4ème	10 septembre 1967-23 septembre 1968	23	14	A/7214
5ème	24 septembre 1968-23 septembre 1969	24	16	A/7616 et Corr.2
6ème	24 septembre 1969-13 octobre 1970	25	15	A/8015/Rev.1 et Corr.1
7ème	14 octobre 1970-21 septembre 1971	26	15	A/8415/Rev.1
8ème	22 septembre 1971-25 octobre 1972	27	15	A/8715/Rev.1 et Corr.1
9ème	26 octobre 1972-11 septembre 1973	28	15	A/9015/Rev.1
10ème	12 septembre 1973-13 septembre 1974	29	15	A/9615/Rev.1
11ème	14 septembre 1974-2 octobre 1975	30	15	A/10015/Rev.1
12ème	3 octobre 1975-23 octobre 1976	31	15	A/31/15, Vol. I et Corr.1 et Vol. II
13ème	24 octobre 1976-10 septembre 1977	32	15	A/32/15, Vol. I et Corr.1 et Vol. II
14ème	11 septembre 1977-17 septembre 1978	33	15	A/33/15, Vol. I et Corr.1 et Vol. II

2/ Pour des raisons techniques, le rapport est publié en deux volumes : le volume I contient le rapport du Conseil sur sa dixième session extraordinaire et le volume II le rapport du Conseil sur sa dix-neuvième session.

3/ Initialement publié sous la cote TD/B/744.

4/ Initialement publié sous la cote TD/B/...

Au cours de la période à laquelle ce rapport a trait, les organes subsidiaires ci-après du Conseil se sont réunis :

<u>Organe</u>	<u>Session</u>	<u>Date</u>	<u>Cote du rapport</u>
Groupe préparatoire inter-gouvernemental pour une convention sur le transport international multimodal	Cinquième et sixième sessions	18 septembre- 6 octobre 1978 21 février- 9 mars 1979	TD/B/731 et Corr.1 TD/MT/CONF/1 et Add.1
Commission de la coopération économique entre pays en développement	Deuxième session	2-11 octobre 1978	TD/B/732
Commission des invisibles et du financement lié au commerce	Huitième session, deuxième partie	23 octobre- 3 novembre 1978	TD/B/733
Commission du transfert des techniques	Deuxième session	4-15 décembre 1978	TD/B/736

Première partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA  
DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Tenue au Palais des Nations, à Genève  
du 19 au 27 mars 1979

## INTRODUCTION

1. A la première partie de sa dix-septième session, le Conseil du commerce et du développement a décidé, dans sa résolution 154 (XVII), de se réunir à Genève en session extraordinaire pour examiner, aux fins de préparer la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les propositions de fond concernant l'action à engager par la Conférence, et faire avancer les négociations à leur sujet.

2. En conséquence, la dixième session extraordinaire du Conseil, dont les débats sont résumés dans le rapport qui suit 1/, s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 19 au 27 mars 1979.

---

1/ Pour un résumé plus détaillé des débats de la dixième session extraordinaire du Conseil, se reporter aux comptes rendus analytiques de la 511ème à la 517ème séance (TD/B/SR.511 à 517).

## CHAPITRE I

### EXAMEN DES PROPOSITIONS REQUERANT UNE DECISION DE LA CONFERENCE A SA CINQUIEME SESSION

#### (Point 2 de l'ordre du jour)

#### A. Considérations générales

3. A la 511<sup>ème</sup> séance (séance d'ouverture), le 19 mars 1979, le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire commentant les tâches dont le Conseil devait s'acquitter à cette session extraordinaire en prévision de la cinquième session de la Conférence 2/.

4. A la 512<sup>ème</sup> séance, le 20 mars, le Secrétaire général de la CNUCED a fait une déclaration. Il s'est dit particulièrement satisfait des résultats de la troisième session qui venait de prendre fin de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base 3/. Il a esquissé à grands traits les thèmes qui viendraient probablement au premier plan lors de la cinquième session de la Conférence, laquelle devait offrir à la communauté internationale une occasion sans précédent, non seulement de créer un nouveau climat de confiance dans la perspective générale de la coopération économique internationale, mais aussi de donner des orientations et lignes directrices nouvelles qui guideraient la communauté internationale pendant toutes les années 80 4/.

5. Le porte-parole du Groupe des 77 a dit que les questions concernant la cinquième session de la Conférence qui devaient être traitées à la session en cours du Conseil pouvaient être divisées en deux catégories : a) les propositions relatives aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la Conférence; b) les questions d'organisation. S'agissant de l'ordre du jour provisoire, le Groupe des 77 espérait qu'un accord pourrait intervenir aussitôt que possible, au Groupe de contact du Président, sur le libellé du point 17. Comme les autres groupes pourraient le constater, le Groupe des 77 ferait preuve de l'ouverture d'esprit et de la bonne volonté nécessaires dans la recherche d'une solution mutuellement acceptable. Le porte-parole a ajouté que le Groupe des 77 avait étudié longuement et attentivement depuis la dix-huitième session du Conseil les questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire afin de formuler à leur sujet des propositions concrètes. Plusieurs mois d'efforts auxquels avaient participé personnellement les principaux responsables des politiques, dont les Ministres, réunis à Colombo, Caracas et Addis-Abeba, avaient abouti à l'adoption par le Groupe, à sa quatrième Réunion ministérielle tenue à Arusha du 6 au 16 février 1979, d'un document intitulé "Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations" (TD/236), qui avait été

---

2/ Le texte de cette déclaration a ensuite été distribué sous la cote TD/B(S-X)/Misc.2, à la suite d'une décision que le Conseil a adoptée à sa 512<sup>ème</sup> séance, après en avoir noté les incidences financières.

3/ Pour le rapport de la troisième session, voir TD/DC/CF/CONF.19.

4/ Le texte de cette déclaration a ultérieurement été distribué sous la cote TD/B(S-X)/Misc.3, à la suite d'une décision que le Conseil a prise à sa 512<sup>ème</sup> séance, après en avoir noté les incidences financières.

mis à la disposition du Conseil pour faciliter ses débats sur le point 2 de son ordre du jour et ainsi les travaux de la Conférence elle-même. Conformément à une décision prise à la Réunion ministérielle d'Arusha, le document d'Arusha devait être présenté officiellement à la cinquième session de la Conférence à Manille; à cet égard, le porte-parole du Groupe des 77 a signalé que son Groupe avait confié cette mission à M. Mwalimu Julius K. Nyerere, président du pays qui avait accueilli la quatrième Réunion ministérielle et l'un des plus éminents chefs de file du Groupe des 77, et il a exprimé l'espoir que celui-ci pourrait se rendre à Manille.

6. Le porte-parole du Groupe des 77 a fait observer que, dans sa résolution 33/154, l'Assemblée générale déclarait que la cinquième session de la Conférence devait, outre passer en revue les progrès et les faits nouveaux concernant les principales négociations en cours et examiner la conjoncture économique pour déterminer l'action appropriée,

"... évaluer la situation économique et commerciale dans le monde et l'. examiner les questions politiques et mesures appropriées pour faciliter la modification des structures de l'économie internationale, compte tenu de l'interaction entre le commerce, le développement, les questions monétaires et le financement, en vue de parvenir à instaurer un nouvel ordre économique international et en ayant à l'esprit les nouveaux aménagements qui se révéleront peut-être nécessaires dans les règles et principes régissant les relations économiques internationales ainsi que la contribution que la Conférence doit apporter à une nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement."

Le document d'Arusha avait pour thème la préoccupation d'un dérèglement profond dans la structure du système économique international, donc la nécessité de transformations fondamentales de structure. Le Groupe des 77 estimait en effet que, parallèlement aux tentatives faites pour s'attaquer aux problèmes immédiats à court terme, il fallait s'engager fermement à favoriser des changements de structure à long terme dans l'économie mondiale et son mode de gestion et à faire en sorte que toutes les politiques à court terme qui seraient convenues, si elles ne soutenaient pas la restructuration à long terme de l'économie internationale, fussent en tout cas compatibles avec cette orientation et conçues non seulement pour corriger les insuffisances et les inégalités, ce qui ne pouvait finalement que gêner et retarder l'expansion saine et équilibrée de l'économie mondiale, mais aussi pour mobiliser entièrement le potentiel encore largement inexploité du monde en développement en faveur de la reprise économique et d'une expansion économique soutenue au niveau mondial.

7. La cinquième session de la Conférence serait en outre l'occasion de faire le point des grandes négociations en cours, y compris celles qui se tenaient en dehors de la CNUCED, comme les négociations commerciales multilatérales sous les auspices du GATT, et d'examiner la conjoncture économique, en particulier sous ses aspects préjudiciables aux pays en développement. L'ordre du jour de la Conférence de Manille prévoyait qu'un certain nombre de questions seraient passées en "revue", ce qui assurait la liaison entre la quatrième et la cinquième sessions de la Conférence. Cette liaison s'imposait d'autant plus que, de l'avis du Groupe des 77, les accords conclus à la quatrième session de la Conférence, concernant, par exemple, les négociations relatives au programme intégré pour les produits de base et au fonds commun, au Code international de conduite pour le transfert de technologie, aux pratiques commerciales restrictives, etc., faisaient aussi partie du programme d'action nécessaire pour atteindre l'objectif de la restructuration à long terme de l'économie mondiale.

8. Le Programme d'Arusha contenant des propositions notamment sur les points suivants : un programme pour l'autonomie collective entre pays en développement et les mesures internationales d'appoint nécessaires; des travaux en vue d'un nouvel aménagement des règles et principes régissant les relations commerciales et économiques internationales; la restructuration industrielle fondée non seulement sur la spécialisation inter-industries, mais aussi intra-industries et rattachée aux objectifs fixés pour la part des pays en développement dans la production mondiale d'articles manufacturés (25 %) et dans le commerce mondial de ces articles (30 %) d'ici à l'an 2000; des mesures pour traiter les problèmes immédiats à court terme posés par la montée du protectionnisme dans les pays industrialisés; une action pour protéger les intérêts des pays en développement et assurer le respect des engagements contractés dans la Déclaration de Tokyo quant à l'octroi aux pays en développement d'un traitement spécial et plus favorable dans chacun des secteurs des négociations commerciales multilatérales; une plus grande participation des pays en développement à la transformation de leurs produits primaires, parallèlement à une amélioration de l'accès aux marchés de leurs produits transformés, ainsi qu'à la commercialisation, au transport et à la distribution de ces produits primaires; des mesures pour accroître et diversifier les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement; une amélioration du système généralisé de préférences (SGP) qui serait prolongé et auquel un caractère légal serait conféré; la réforme monétaire internationale, l'accélération des transferts de ressources réelles aux pays en développement, une action concernant les problèmes de la dette des pays en développement, y compris la création d'une commission internationale de la dette et la mise au point d'un système véritablement efficace de coopération financière internationale; un cadre international favorisant un renforcement rapide des capacités technologiques des pays en développement et leur permettant de participer davantage au transport par mer des cargaisons, y compris les cargaisons en vrac, résultant de leur commerce extérieur; un programme accéléré d'aide fortement accrue aux pays les moins avancés et un nouveau programme d'action substantiel pour les années 80 en faveur de ces pays; une action spécifique pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires; des mesures pour favoriser un accroissement du commerce entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale; le renforcement de la CNUCED et la réaffirmation de son rôle important en tant qu'instrument principal de l'Assemblée générale pour les négociations économiques internationales. Avec les propositions antérieures du Groupe des 77 et les accords conclus à la quatrième session de la Conférence, les propositions d'Arusha constituaient un ensemble cohérent de mesures solidaires pour atteindre les objectifs du nouvel ordre économique international.

9. Dès lors, si des progrès substantiels avaient été réalisés sur toutes les mesures convenues à la quatrième session de la Conférence, la cinquième session aurait pu aborder l'examen d'autres questions tout aussi importantes. A ce propos, le Groupe des 77 observait que des progrès avaient été faits sur certains points, mais que la Conférence pouvait néanmoins être appelée à s'occuper de quelques autres questions qui auraient dû être réglées après trois années de négociation. En outre, malgré quelques progrès effectués à la récente troisième session de la Conférence de négociation pour un fonds commun, le bilan des négociations au titre du Programme intégré pour les produits de base sur des produits pris individuellement était très loin d'être satisfaisant.

10. Le Groupe des 77 comprenait que ni le Groupe B ni le Groupe D ne souhaitaient procéder à la session en cours à un examen détaillé des propositions de fond contenues dans le document d'Arusha, mais il espérait qu'ils pourraient donner ne serait-ce que leur première impression sur au moins quelques-unes d'entre elles. Cela faciliterait grandement les débats à la cinquième session de la Conférence. Le Groupe des 77 serait également heureux d'avoir l'avis de la Chine sur le document d'Arusha.

11. S'agissant des questions d'organisation relatives à la cinquième session de la Conférence, le porte-parole du Groupe des 77 a dit qu'il fallait réfléchir à l'établissement d'organes de session à la Conférence et à la répartition des questions de fond entre eux; il convenait en outre de voir à quel moment les ministres devaient participer à la Conférence de manière que leur contribution soit aussi utile que possible. Le Groupe des 77 aborderait toutes ces questions dans un esprit ouvert et travaillerait activement avec les autres groupes à en régler le plus grand nombre possible à cette session du Conseil.

12. Le porte-parole du Groupe D a dit que les membres de son Groupe n'avaient pas pu étudier le programme d'Arusha (TD/236), notamment parce qu'il n'avait pas encore été publié dans toutes les langues officielles, mais qu'ils s'apprêtaient à le faire avec soin et à appuyer les dispositions progressistes visant à restructurer véritablement les relations économiques internationales sur une base juste et démocratique, à promouvoir le développement de la coopération internationale dans les domaines économique et commercial et à renforcer l'indépendance économique des pays en développement. Ces dispositions, ainsi que les propositions éventuellement présentées par d'autres pays, pourraient servir de base de discussion à la cinquième session de la Conférence.

13. La tâche du Conseil à sa session en cours était d'arriver à une meilleure compréhension du fond des problèmes et de la position des différents groupes au vu des tendances nouvelles et d'apporter une contribution véritable aux préparatifs de la Conférence. D'autre part, si les documents établis par le secrétariat de la CNUCED pour la Conférence étaient distribués longtemps d'avance, les préparatifs y gagneraient.

14. Pour aborder les questions dont la Conférence aurait à connaître, les membres du Groupe D parlaient de la constatation que, dans l'intervalle entre la quatrième et la cinquième session de la Conférence, une nouvelle aggravation de la crise du système économique capitaliste avait nui aux relations économiques mondiales. Dans le secteur économique extérieur, la situation avait été caractérisée par la lenteur du développement du commerce, l'accentuation des déséquilibres commerciaux, la montée constante du protectionnisme dans les principaux pays capitalistes industriellement développés et l'intensification des désordres monétaires. Les conséquences de ces phénomènes négatifs pour les relations économiques internationales avaient été particulièrement graves pour les pays en développement, surtout pour les moins avancés, et s'étaient traduites par la dégradation des termes de l'échange pour ces pays, l'accroissement de leur dette, la montée de l'inflation et du chômage, l'appauvrissement de couches importantes de la population active. La situation était aggravée par l'expansion croissante des monopoles privés; les sociétés transnationales tiraient maintenant des profits beaucoup plus importants des pays en développement qu'ils ne l'avaient fait même au début de la décennie. Tout cela compliquait évidemment beaucoup la lutte de ces pays pour l'indépendance économique.

15. Les conséquences de la détérioration de la situation économique dans l'économie capitaliste mondiale se faisaient sentir aussi dans les relations économiques extérieures des pays socialistes avec les autres Etats. La communauté socialiste n'était pas hermétiquement isolée de la situation économique du monde capitaliste caractérisée par ses fluctuations de prix, l'inflation et une âpre concurrence.

Les pays socialistes souhaitaient donc trouver une solution à la majorité des problèmes soumis pour examen à la cinquième session de la Conférence, y inclure les problèmes relatifs au protectionnisme et à la discrimination, et le développement plus poussé du commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Le Groupe D était fermement convaincu que, en pleine conformité du mandat de la CNUCED, la Conférence devait examiner au titre du point 17 de l'ordre du jour les principaux problèmes du commerce entre pays à systèmes différents, y compris du commerce entre Etats socialistes et Etats capitalistes développés. La CNUCED était et devait rester une organisation à vocation universelle et le problème de la restructuration des relations économiques internationales, dans leur ensemble, devait être abordé sous l'angle de cette vocation universelle.

16. L'initiative des pays en développement visant à instaurer un nouvel ordre économique international et à restructurer les relations économiques internationales avait reçu, dès le début, l'appui actif du Groupe D, qui comprenait les aspirations du Groupe des 77 telles que celles qui concernaient l'accroissement des transferts de technologie de pointe, une réforme du système monétaire et de crédit mondial, la limitation des activités des monopoles internationaux et l'octroi d'un traitement particulièrement favorable aux pays les moins avancés. Les membres du Groupe D non seulement donnaient un appui politique aux justes revendications des pays en développement, mais contribuaient aussi, autant que possible, à établir et renforcer les fondements de leur indépendance économique.

17. Les pays membres du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM) avaient toujours préconisé la normalisation des relations économiques et commerciales internationales, l'élimination de toutes les formes de discrimination pour des motifs politiques ou sociaux et l'établissement de relations mutuellement avantageuses d'égalité véritable entre tous les Etats, dans le respect rigoureux de la souveraineté nationale et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Cependant, on ne pouvait parvenir à des relations économiques stables sans renforcer la sécurité internationale, éviter la menace de la guerre, mettre fin à la course aux armements et instaurer le désarmement. Seules des conditions de paix, de sécurité et de confiance mutuelle permettraient une véritable restructuration des relations économiques internationales dans l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples. Guidés par ces principes qui non seulement étaient conformes aux dispositions progressistes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, mais, à bien des égards, allaient même au-delà de ces dispositions, les pays membres du CAEM entendaient prendre une part active aux délibérations et à la recherche de décisions mutuellement acceptables sur tous les points de l'ordre du jour de la cinquième session de la Conférence.

18. Le représentant de la Chine a déclaré que le Conseil avait l'immense tâche, à sa session en cours, de préparer la cinquième session de la Conférence; il fallait espérer que le Conseil réussirait à apporter une contribution positive à cette fin.

19. Sur la scène économique internationale, la lutte en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international se développait en profondeur. Les pays en développement unissaient leurs efforts inlassables pour sortir de l'impasse les négociations sur le programme intégré pour les produits de base, le fonds commun, les accords internationaux de produit, le transfert de technologie et le transfert de ressources financières.

La coopération économique entre pays en développement, en particulier à l'échelon régional et sous-régional, s'était renforcée. Beaucoup de pays en développement avaient réussi à accroître leur commerce extérieur et développer leur économie nationale en maintenant leur indépendance nationale et leur souveraineté et en adhérant au principe de l'autonomie individuelle et collective. Un autre fait encourageant, qui s'inscrivait dans la tendance historique de la transformation des anciennes relations économiques internationales et de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, était qu'un certain nombre de pays développés avaient pris des mesures utiles en vue d'engager le dialogue et la coopération avec les pays du tiers monde.

20. Des progrès avaient été accomplis dans la lutte en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, mais il restait beaucoup à faire pour atteindre l'objectif des pays en développement et satisfaire aux exigences de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire 5/. La situation économique mondiale demeurait instable. Les pays développés restaient incapables de remédier à la récession persistante, à la lenteur de la reprise, au chômage d'une ampleur démesurée, à l'inflation débridée et à la montée du protectionnisme, autant de maux qui nuisaient sérieusement au développement économique des pays en développement. Les progrès des négociations concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international avaient été lents. Les superpuissances et certains grands pays développés continuaient de pratiquer une politique de blocage et d'obstruction. Les termes de l'échange se dégradèrent sans cesse pour les pays en développement et le déficit de leur balance des paiements montait en flèche. Leur dette accumulée avait atteint 300 milliards de dollars, dont le remboursement annuel absorbait 25 p. 100 de leurs recettes d'exportation. L'écart économique entre les pauvres et les riches s'était encore élargi. Il était donc plus urgent que jamais d'améliorer les termes de l'échange des pays du tiers monde et d'accélérer la transformation de l'ordre économique international.

21. Le Programme d'Arusha (TD/236) adopté à la récente Réunion ministérielle du Groupe des 77 reflétait la situation commerciale et économique internationale actuelle et les problèmes qu'elle posait, affirmait le principe de l'autonomie individuelle et collective, dénonçait toutes les formes de domination étrangère et la politique d'exploitation des pays en développement, et soulignait l'importance de la solidarité et de la coopération entre pays en développement dans leur lutte commune. Le Programme reprenait les justes principes et directives énoncés par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires, réaffirmait que les relations économiques internationales devaient se fonder sur le respect des principes de l'égalité souveraine, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du droit de chaque Etat d'exercer un contrôle total et permanent sur ses ressources naturelles et sur toutes ses activités économiques sans souffrir d'aucune agression ou discrimination économique. Le Programme demandait aussi que "les pays en développement participent équitablement à l'adoption des décisions au niveau international et à la gestion de l'économie mondiale", soulignait que "l'ordre économique international actuel non seulement ne parvient pas à soutenir le développement des pays en développement, mais encore fonctionne de manière inefficace" et "appelle donc des transformations structurelles fondamentales". Le Programme

---

5/ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale en date du 1er mai 1974.

d'Arusha non seulement traduisait le souci et la ferme résolution des pays en développement d'établir un nouvel ordre économique international juste et équitable, mais formulait aussi des propositions raisonnables et positives sur une série de grands problèmes. La Chine appuyait le Programme d'Arusha, qu'elle considérait comme une contribution utile à la session en cours du Conseil.

22. La cinquième session de la Conférence serait une réunion internationale importante pour débattre l'instauration d'un nouvel ordre économique international et promouvoir le développement commercial et économique des pays en développement; la Chine était prête à participer de manière positive à la Conférence. Elle espérait qu'à sa cinquième session la Conférence continuerait de mettre en application les principes directeurs énoncés par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international et prendrait des mesures positives pour réaliser des progrès substantiels dans les négociations concernant les principaux problèmes de l'économie mondiale qu'il fallait résoudre d'urgence.

23. Le porte-parole du Groupe B a dit que son Groupe espérait que cette session du Conseil contribuerait à assurer le succès de la Conférence de Manille. De véritables négociations ne pouvaient certes être engagées à cette session, mais celle-ci devait être l'occasion d'apprendre quelle était désormais la position des groupes régionaux.

24. Le porte-parole a fait observer que le Groupe B n'avait reçu que peu de temps auparavant le texte officiel du Programme d'Arusha, qu'il accueillait avec intérêt, car ce texte non seulement indiquait en détail la position de négociation du Groupe des 77 sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquième session de la Conférence, mais renfermait aussi un programme pour l'autonomie collective, dont le Groupe B appuyait en principe l'idée.

25. Le Groupe B n'avait, par contre, toujours pas reçu bon nombre des documents préparatoires pour la cinquième session de la Conférence annoncés par le secrétariat. Le fait était particulièrement inquiétant, car il ne restait guère de temps pour préparer à fond la cinquième session de la Conférence. Cette absence de documents était une des raisons pour lesquelles le Groupe B ne pouvait faire, pour l'instant, que des observations préliminaires et générales sur les points de l'ordre du jour de la Conférence.

26. Au sujet du point 8 de l'ordre du jour, le Groupe B se rendait compte depuis longtemps de l'interdépendance croissante des pays dans une économie internationale en pleine évolution. Il savait que les débats antérieurs avaient mis en évidence les attitudes foncièrement différentes des divers groupes régionaux à ce sujet. La cinquième session de la Conférence serait une occasion d'examiner ce que les divers groupes considéraient comme les questions principales et le Groupe B était prêt à discuter de l'interdépendance quant au fond pour contribuer à une meilleure compréhension du caractère général des problèmes en jeu. En outre, dans le même esprit, il espérait qu'il y aurait à la Conférence un débat sur les questions qu'il faudrait mentionner dans la nouvelle Stratégie internationale du développement, à laquelle la cinquième session de la Conférence apporterait aussi une contribution majeure.

27. S'agissant du commerce et du protectionnisme, certains objectifs de base faisaient l'unanimité, ce qui devrait faciliter un accord quand la question serait examinée plus à fond à Manille. Il était dans l'intérêt de tous de promouvoir un

système commercial mondial de plus en plus ouvert. Comme le Groupe des 77, le Groupe B reconnaissait pleinement la nécessité d'aménagements de structure dans toutes les économies pour que les structures de la production puissent continuer à suivre l'évolution de la concurrence et de l'avantage comparatif. Le processus d'aménagement était déjà engagé. Néanmoins, le Groupe B, tout en reconnaissant qu'il était souhaitable de le faciliter par des politiques positives, croyait néanmoins que ce processus devait, en dernière analyse, tenir compte de multiples considérations économiques nationales et internationales. Un échange de vues utile pouvait avoir lieu à Manille à ce sujet, mais les pays du Groupe B auraient de sérieux problèmes si l'on essayait d'influencer le cours des événements par le biais de décisions ou de négociations intergouvernementales.

28. Un effort considérable avait été fait et quelques progrès avaient été accomplis depuis la quatrième session de la Conférence dans le cadre du programme intégré pour les produits de base. Les travaux n'avaient peut-être pas progressé autant et aussi vite que prévu, mais le bilan global était positif. Il avait été fortement consolidé par le consensus qui venait d'être réalisé sur les éléments fondamentaux du fonds commun et le Groupe B espérait que les statuts de cet instrument clé du programme intégré seraient adoptés avant la fin de 1979. Le consensus réalisé sur le fonds commun marquait un pas décisif dans la bonne voie.

29. Au sujet des produits pris individuellement, le Groupe B était convaincu que les producteurs et les consommateurs avaient constaté l'utilité des négociations, des échanges de vues et des études approfondies engagés. Il y avait tout lieu de poursuivre les travaux sur les produits de base et, à partir des rapports du Comité intergouvernemental spécial, la cinquième session de la Conférence serait l'occasion de faire le point des résultats acquis et d'envisager la manière la plus appropriée de continuer les travaux.

30. L'examen du programme intégré pour les produits de base à la cinquième session de la Conférence pourrait comporter un débat relatif à la mise en oeuvre des mesures prévues par la résolution 93 (IV) de la Conférence ayant trait à l'économie des produits primaires et au développement. Le Groupe B était prêt à aborder, à la cinquième session de la Conférence, d'autres aspects appropriés concernant les produits de base dans le domaine du commerce et du développement. Par contre, il hésiterait à engager une discussion au sujet de la production et du commerce des produits alimentaires, qu'il avait été proposé à Arusha d'inclure sous un alinéa b) dans le point 10 de l'ordre du jour, car il estimait que des institutions spécifiques, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, étaient particulièrement compétentes dans ce domaine.

31. Le Groupe B avait pris note avec intérêt de toute la série d'idées, anciennes et nouvelles, contenues dans la section du Programme d'Arusha relative au point 12. Naturellement, plusieurs de ces idées n'étaient pas, au premier chef, du ressort de la CNUCED, mais notamment de celui du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Sur le plan monétaire, le FMI était en train d'examiner un certain nombre de propositions. A cet égard, le Groupe B suggérait que le Conseil, en discutant de l'organisation des travaux de la cinquième session de la Conférence, tînt compte du rapport existant entre les propositions relatives à la stabilisation des recettes d'exportation formulées dans le Programme d'Arusha au titre à la fois des points 10 et 12. C'étaient des questions complexes qui se rattachaient à plusieurs points et qui devaient donc être traitées de manière soigneusement coordonnée.

32. Le Groupe B avait pris note des importantes propositions contenues dans le Programme d'Arusha au sujet du transfert de ressources. Les pays du Groupe B étaient pour l'instant obligés de limiter leurs dépenses publiques. Cela dit, ils avaient réaffirmé au Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale leur engagement de s'efforcer d'accroître effectivement et sensiblement leur aide publique au développement, d'en améliorer les conditions et d'étudier comment augmenter les apports aux institutions multilatérales. De nombreuses propositions étaient à l'étude et il fallait évidemment définir des priorités politiques pour la répartition de ces courants accrus.

33. Pour ce qui était des apports privés, le Groupe B était prêt à étudier toutes mesures qui pourraient les stimuler, sans qu'il en résultât de conséquences négatives par ailleurs. Quant à la question de la dette, il était prêt à procéder, à Manille, à l'examen requis au titre de la résolution 165 (S-IX) du Conseil et il espérait fortement qu'il serait alors possible de mener à bien les négociations touchant les modalités des opérations futures en matière de dette.

34. Le Groupe B pensait, comme le Groupe des 77, que la technologie avait une grande importance pour le développement économique et social des pays. Il constatait qu'un certain nombre de pas en avant avaient été faits depuis la quatrième session de la Conférence pour renforcer la capacité technologique des pays en développement. Par ailleurs, les négociations relatives à un code de conduite pour le transfert de technologie et les travaux en cours à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en vue de la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle avaient considérablement avancé. Les pays du Groupe B comptaient bien travailler avec les autres groupes régionaux à réaliser de nouveaux progrès dans le domaine général de la technologie, dans la perspective d'une politique à long terme.

35. Au sujet des transports maritimes, la Conférence aurait à traiter deux questions différentes. Le trafic de ligne était visé par la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes et il se pouvait qu'avant la cinquième session de la Conférence des dispositions fussent prises pour mettre la Convention en vigueur. Les pays du Groupe B reconnaissaient le droit de tous les pays à participer aux transports maritimes mondiaux et ils étaient prêts à examiner les obstacles institutionnels qui empêcheraient les pays en développement de participer au transport international des cargaisons en vrac et à étudier comment améliorer la compétitivité des flottes des pays en développement. Par ailleurs, ils restaient favorables à l'octroi d'une assistance financière et technique pour le développement des marines marchandes des pays en développement, dans le cadre des plans et priorités d'ensemble définis par chaque pays.

36. Le Groupe B avait en outre pris note avec intérêt des propositions contenues dans le Programme d'Arusha concernant les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires. Le Groupe B s'était depuis longtemps prononcé en faveur des pays les moins avancés et il se félicitait tout particulièrement de trouver dans le Programme d'Arusha un mode d'approche soulignant l'importance des objectifs sociaux de ces pays.

37. Le Groupe B voyait l'intérêt des initiatives envisagées dans le Programme d'Arusha au sujet des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Il s'agissait certes des relations économiques entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale, mais le Groupe B souscrivait à l'évaluation globale qui en était faite dans le Programme.

38. Au sujet de la coopération économique entre pays en développement, le Groupe B n'avait procédé qu'à une première lecture des sections pertinentes du document d'Arusha. Vu la complexité des questions en jeu et attendu que les incidences des propositions qui étaient faites risquaient de concerner des pays autres que les pays membres du Groupe des 77, ce texte devait être analysé de près par les gouvernements des pays du Groupe F. Le Groupe F s'était toujours prononcé pour cette coopération, mais il lui semblait à première vue que l'ampleur des activités qu'il était suggéré d'entreprendre, à la CNUCED ou avec son appui, pouvait avoir des répercussions considérables sur le plan institutionnel.

39. Le Groupe B avait lu avec intérêt et, à certains égards, avec bienveillance les propositions contenues dans le Programme d'Arusha sur les questions institutionnelles. Le Groupe B souscrivait pleinement à l'objectif de base énoncé au titre du point 19 de l'ordre du jour et il en examinait lui-même de près les incidences. Il était en effet très désireux de faire de la CNUCED un organe qui réponde mieux aux demandes de ses membres, et il espérait que des débats menés dans un esprit de coopération, à Manille, favoriseraient la réalisation de cet objectif.

40. Il n'était pas certain que la Conférence ait le temps d'accorder la même attention à toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Il serait donc peut-être bon qu'elle fixe des priorités pour arriver à un accord dans les domaines qui, de l'avis général, offraient de grandes chances de progrès dans l'intérêt des pays en développement et de la communauté internationale tout entière.

#### B. Questions se rapportant à des problèmes spécifiques mentionnés dans l'ordre du jour provisoire de la Conférence

##### 1. Produits de base (point 10) 6/

41. A sa 515<sup>ème</sup> séance, le 23 mars 1979, le Conseil a entendu un rapport du Président du Comité intergouvernemental spécial du programme intégré pour les produits de base rendant compte des travaux du Comité à sa huitième session (voir par. 81 à 86 ci-dessous).

##### 2. Articles manufacturés et semi-finis (point 11)

42. Donnant suite au paragraphe 4 de la résolution 178 (XVIII) du Conseil, l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, a décidé, dans la résolution 33/153, de convoquer, sous les auspices de la CNUCED, une conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives qui, "sur la base des travaux du troisième Groupe spécial d'experts, négocierait, en prenant toutes les décisions nécessaires à son adoption, un ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives préjudiciables au commerce international, en particulier au commerce des pays en développement, et au développement économique de ces pays, y compris une décision quant au caractère juridique des principes et des règles". En outre, l'Assemblée générale a autorisé

---

6/ Point de l'ordre du jour provisoire de la Conférence (voir annexe I ci-dessous, décision 185 (S-X)).

la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à prendre, à sa cinquième session, les décisions appropriées en vue de la Conférence sur les pratiques commerciales restrictives, y compris des décisions quant aux problèmes pertinents et, en particulier, à la fixation des dates précises de la Conférence pendant la période allant de septembre 1979 à avril 1980.

#### Décision du Conseil

43. A sa 516ème séance, le 26 mars 1979, le Conseil :

a) A pris note de la résolution 33/153 où l'Assemblée générale décidait de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives, sous les auspices de la CNUCED, et de la décision que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait prendre à cet égard à sa cinquième session;

b) A pris note des paragraphes 4, 5 et 6 de ladite résolution concernant la participation à la conférence envisagée;

c) A autorisé le troisième Groupe d'experts à adresser son rapport sur sa sixième session à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aux fins d'examen.

44. A ce sujet, le porte-parole du Groupe D a dit que les membres du Groupe, tout en se prononçant pour la réunion de la Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives, estimaient que toutes les dépenses découlant de la participation de délégations à cette conférence ne devraient pas avoir d'incidences budgétaires.

#### 3. Problèmes monétaires et financiers (point 12)

##### a) Une facilité de garantie du crédit à l'exportation

45. En application du paragraphe 3 de la résolution 15 (VIII) de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce, le Conseil disposait d'un rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Une facilité de garantie du crédit à l'exportation : première partie - Grandes questions de politique générale; deuxième partie - Rapport sur les consultations avec des Etats membres et des institutions financières internationales" (TD/B/739). Au paragraphe 4 de sa résolution, la Commission avait recommandé que le Conseil, à sa dixième session extraordinaire, convoque une réunion de la Commission au niveau technique pour examiner le rapport du secrétariat et rendre compte de ses conclusions à la cinquième session de la Conférence.

#### Décision du Conseil

46. A sa 516ème séance, le 26 mars 1979, le Conseil a pris note du passage pertinent du rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la deuxième partie de sa huitième session 7/, ainsi que du rapport du secrétariat intitulé "Une facilité de garantie du crédit à l'exportation" (TD/B/739, première et deuxième parties), et il a décidé de transmettre ces rapports à la Conférence pour qu'elle les examine et prenne les décisions voulues à sa cinquième session.

---

7/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session extraordinaire, Supplément No 3 (TD/B/733), par. 48-60.

47. Le porte-parole du Groupe B a dit que, selon l'interprétation du Groupe B, une réunion de la Commission au niveau technique étant impossible avant la cinquième session de la Conférence, la décision que la Conférence aurait à prendre sur la question d'une facilité de garantie du crédit à l'exportation concernerait uniquement la procédure.

- b) Groupe d'experts gouvernementaux des concepts qui sont à la base des objectifs actuellement fixés pour l'aide et les courants de ressources (point 12)

48. A la deuxième partie de sa huitième session, la Commission des invisibles et du financement lié au commerce avait pris note du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur sa troisième session (TD/B/646), mais elle avait renvoyé au Conseil la question des tâches dont le Groupe devrait s'acquitter à sa quatrième session, pour que le Conseil l'examine et trace les lignes directrices qu'il jugerait appropriées 8/.

#### Décision du Conseil

49. A sa 517ème séance, le 27 mars, le Conseil a décidé de renvoyer à sa dix-neuvième session pour examen le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (TD/B/646).

- c) Elaboration d'éléments détaillés à prendre en considération aux fins des opérations futures relatives aux problèmes de la dette des pays en développement

50. Pour l'examen de cette question, auquel il a procédé conformément à la partie B de sa résolution 165 (S-IX), le Conseil était saisi du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des problèmes de la dette et du développement des pays en développement 9/, ainsi que de la note officieuse du Président que le Groupe avait décidé de joindre à son rapport (TD/B/730-TD/B/AC.28/3).

#### Décision du Conseil

51. A sa 517ème séance, le 27 mars 1979, le Conseil a décidé de transmettre le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts (TD/B/730-TD/B/AC.28/3) à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa cinquième session au titre du point de l'ordre du jour approprié 10/.

52. La représentante de la Nouvelle-Zélande a informé le Conseil que, conformément à la résolution 165 (S-IX) du Conseil, son Gouvernement avait décidé d'annuler les dettes en cours au titre de prêts pouvant être classés comme aide publique au développement. Les neuf prêts annulés représentaient une valeur nominale de 5,2 millions de dollars néo-zélandais et une valeur courante de 3,4 millions de dollars néo-zélandais. La somme pouvait paraître modeste, mais il fallait songer que l'aide de la Nouvelle-Zélande avait été traditionnellement octroyée sous forme de dons et qu'elle se présentait maintenant entièrement sous cette forme.

---

8/ Voir TD/B/C.3(VIII)/Misc.6, par. 45.

9/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session extraordinaire, Annexes, point 2 de l'ordre du jour, document TD/B/730.

10/ Le Conseil a pris note de ce rapport à sa 516ème séance (voir par. 96 ci-dessous).

#### 4. Technologie (point 13)

##### a) Mandat des groupes d'experts qui doivent se réunir entre la cinquième et la sixième session de la Conférence

53. A ce sujet, le Conseil disposait d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/741) relative au paragraphe 6 de la section II de la résolution 6 (II) de la Commission du transfert de technologie qui renfermait des propositions concernant la convocation, entre la cinquième et la sixième session de la Conférence, de groupes d'experts chargés d'examiner les principaux problèmes posés par le transfert et le développement de la technologie dans divers secteurs.

##### Décision du Conseil

54. A sa 516ème séance, le 26 mars 1979, le Conseil a pris note du document TD/B/741 et a décidé de le transmettre à la Conférence pour qu'elle l'examine, à sa cinquième session, au titre du point 13 de l'ordre du jour provisoire.

##### b) Service consultatif en matière de technologie

##### Décision du Conseil

55. Conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la section III de la résolution 6 (II) de la Commission du transfert de la technologie, le Conseil a demandé à sa 517ème séance, le 27 mars 1979, au Secrétaire général de la CNUCED de faire à ce sujet des propositions que la Conférence examinerait à sa cinquième session

##### c) Transfert inverse de technologie

56. A la 517ème séance, le 27 mars 1979, le Président a présenté un projet de décision sur la question qu'il avait soumis à la suite de consultations officieuses et aux termes duquel le Conseil prendrait note de la résolution 7 (II) adoptée par la Commission du transfert de technologie à sa deuxième session et ferait siennes les recommandations figurant aux paragraphes 3, 4 et 5 de ladite résolution, compte tenu de la résolution 33/151 de l'Assemblée générale.

##### Décision du Conseil

57. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Président (pour le texte de cette décision, voir annexe I ci-dessous, décision 183 (S-X)).

#### 5. Transports maritimes (point 14)

58. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa dix-huitième session session 11/, le Secrétaire général de la CNUCED doit transmettre à la Conférence, à sa cinquième session, le rapport du Groupe de travail inter-gouvernemental spécial chargé de passer en revue les conséquences économiques de l'existence ou de l'absence d'un lien véritable entre le navire et le pavillon (TD/B/C.4/177).

---

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15), vol. II.

6. Pays en développement les moins avancés (point 15)

59. Pour la décision du Conseil relative aux conclusions et recommandations du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier la question du commerce extérieur des pays les moins avancés 12/, voir paragraphe 90 ci-dessous.

7. Coopération économique entre pays en développement (point 18)

60. A la 517<sup>ème</sup> séance, le 27 mars, le Secrétaire général de la CNUCED a rendu compte des consultations qu'il avait menées conformément au paragraphe 7 de la résolution 33/195 de l'Assemblée générale en vue de présenter des recommandations au Conseil concernant l'organisation et la convocation en 1979, ainsi qu'il conviendrait, de réunions d'experts gouvernementaux de pays en développement et de représentants de groupements intergouvernementaux de coopération économique de pays en développement, en vue de promouvoir les objectifs de la coopération économique sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement. Le Secrétaire général de la CNUCED a indiqué que les groupes régionaux poursuivaient activement l'étude des problèmes relatifs à la question et qu'il n'était donc pas à même, pour l'instant, de présenter des recommandations spécifiques au Conseil. Il pensait néanmoins que l'on s'attendait généralement que la question soit examinée par la Conférence à sa cinquième session et que l'on pouvait espérer que celle-ci trouverait une solution satisfaisante.

Décision du Conseil

61. Le Conseil a pris note du rapport verbal du Secrétaire général de la CNUCED.

8. Questions institutionnelles (point 19)

62. A sa dix-huitième session, le Conseil avait décidé de renvoyer à la cinquième session de la Conférence la question de la rationalisation de la structure du mécanisme permanent de la CNUCED 13/. Il avait aussi décidé (TD/B/728, par. 601) de remettre à sa dixième session extraordinaire l'examen d'un projet de résolution sur la question 14/.

Décision du Conseil

63. A sa 516<sup>ème</sup> séance, le 26 mars, le Conseil a décidé, après de nouvelles consultations, de renvoyer à la Conférence, pour qu'elle l'examine à sa cinquième session au titre du point 19 de son ordre du jour provisoire, le problème de la rationalisation et le projet de résolution pertinent (TD/B/L.512) (voir annexe III ci-dessous).

9. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session

64. A sa 516<sup>ème</sup> séance, le 26 mars, le Conseil a pris note, en prévision des négociations qui allaient se dérouler à la cinquième session de la Conférence, des résolutions ci-après adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session :

33/136 Accélération du transfert des ressources réelles aux pays en développement

33/137 Financement du développement

---

12/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session extraordinaire, Annexes, point 2 de l'ordre du jour, document TD/B/735.

13/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15), vol. 4, par. 602.

14/ Ibid., par. 604.

- 33/149 Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés
- 33/151 Transfert inverse de technologie
- 33/153 Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives
- 33/154 Cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- 33/155 Effets du phénomène de l'inflation mondiale sur le processus de développement
- 33/159 Problèmes d'endettement des pays en développement
- 33/199 Négociations commerciales multilatérales

#### C. Autres déclarations

- 65. Le représentant du Viet Nam a fait une déclaration 15/.
- 66. En réponse, le représentant de la Chine a fait une déclaration.
- 67. A ce propos, des déclarations ont été faites par le porte-parole du Groupe D et par les représentants de la Mongolie et de Cuba, à la suite de quoi le représentant de la Chine a fait une nouvelle déclaration.

#### D. Déclarations de clôture

- 68. Le porte-parole du Groupe D a dit qu'à cette session du Conseil, les membres du Groupe D n'avaient épargné aucun effort pour faciliter un accord sur l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence et sur les questions d'organisation, et que la majorité des délégations qui avaient participé à la session avaient fait preuve de compréhension à l'égard de leur position. La cinquième session de la Conférence devrait marquer une étape importante vers des progrès dans la restructuration des relations économiques internationales sur des bases justes et démocratiques. Faisant observer que les pays du Groupe D avaient l'intention de se faire représenter au niveau ministériel dès le début de la Conférence, le porte-parole a ajouté que le Groupe D participerait de façon constructive, comme il l'avait fait lors des sessions précédentes, à la cinquième session et contribuerait à l'adoption de décisions positives visant à une restructuration véritable des relations économiques internationales dans l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples, au développement de la coopération économique, à l'élimination de toutes les formes de discrimination, de diktat et d'exploitation dans les relations internationales, et au renforcement de l'indépendance économique des pays en développement.
- 69. Le Groupe D attachait une importance particulière à l'examen par la Conférence, à sa cinquième session, des questions visées par le point 8 de l'ordre du jour provisoire relatives à la situation commerciale et économique dans le monde et aux mesures destinées à améliorer les relations économiques internationales.

---

15/ On trouvera un résumé de cette déclaration et du débat qui a suivi dans le compte rendu analytique de la 517ème séance (TD/B/SR.517).

Le Groupe D présenterait à la Conférence, au titre du point 8, un document commun contenant une évaluation des tendances du développement de l'économie et du commerce mondiaux, et il espérait que le secrétariat de la CNUCED le distribuerait pour le début de la Conférence.

70. Il allait de soi que le Groupe D attachait une grande importance au développement des relations commerciales et économiques entre Etats à systèmes économiques et sociaux différents et à l'élimination de toutes les formes de discrimination qui entravaient encore l'extension de ce commerce. L'universalité de la CNUCED, telle qu'elle était affirmée dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, signifiait que la CNUCED devait s'intéresser à tous les grands courants du commerce mondial, en d'autres termes, non seulement aux questions des échanges entre les pays socialistes et les pays en développement, mais aussi au commerce entre les pays socialistes et les pays développés capitalistes. Ces deux courants étaient importants et inséparables et l'expansion de l'un contribuait au développement de l'autre. Estimant que les questions des relations commerciales et économiques entre les pays socialistes et les pays développés capitalistes faisaient partie du programme de travail de la CNUCED et, plus précisément, des travaux de la cinquième session de la Conférence, le Groupe D se proposait de saisir l'occasion que l'examen des questions des relations commerciales entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents lui offrait pour soulever des problèmes d'actualité concernant les échanges Est-Ouest.

71. Le porte-parole du Groupe B a dit qu'à la session en cours, le Conseil avait travaillé dans un esprit de coopération et d'entente et avait pu ouvrir la voie à une session fructueuse de la Conférence à Manille.

72. Le représentant des Philippines, parlant en tant que représentant du Gouvernement du pays hôte de la cinquième session de la Conférence, a exprimé les vifs remerciements du Gouvernement et du peuple philippins pour l'enthousiasme manifesté à cette session du Conseil au sujet de la cinquième session de la Conférence à Manille. Les Philippines fourniraient tous les services et installations nécessaires pour que la Conférence aboutisse à des résultats positifs et soit couronnée de succès. En conclusion, le représentant des Philippines a remercié le Président des efforts qu'il avait déployés à la session et a dit qu'il se réjouissait à la pensée de le voir présider la réunion qui précéderait la Conférence à Manille.

73. Le représentant de la Chine s'est félicité qu'un accord soit intervenu à cette session du Conseil sur les questions d'organisation relatives à la cinquième session de la Conférence. La délégation chinoise coopérerait avec les autres délégations pour assurer le succès de cette Conférence.

## CHAPITRE II

### ORGANISATION DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE 16/

74. A la 514<sup>ème</sup> séance du Conseil, le 22 mars 1979, le représentant des Philippines a fait une déclaration concernant les dispositions que son gouvernement prenait pour préparer la cinquième session de la Conférence qui se tiendrait à Manille. Il a donné des renseignements détaillés quant aux installations du Centre international de conférences des Philippines et quant au logement, aux transports, aux formalités d'immigration et autres détails. Le Gouvernement philippin espérait que la Conférence, à sa cinquième session, pourrait progresser vers son objectif ultime qui était d'aboutir à des programmes économiques efficaces et viables dans l'intérêt de l'unité et de la coopération internationales.

75. Le Président a dit qu'il était persuadé que tous les membres du Conseil se joindraient à lui pour remercier le Gouvernement philippin des efforts qu'il faisait pour assurer que la cinquième session de la Conférence aboutisse à des résultats positifs.

76. A la 517<sup>ème</sup> séance du Conseil, le 27 mars, le Président a rendu compte des résultats de l'examen par le Groupe de contact des questions relatives à l'ordre du jour provisoire de la Conférence et à l'organisation de ses travaux.

#### Ordre du jour provisoire de la Conférence

77. A la même séance, le Président a indiqué qu'à la suite de consultations au Groupe de contact, il avait été proposé que le point 17 de l'ordre du jour provisoire soit libellé comme suit :

"17. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent

Action bilatérale et multilatérale appropriée pour intensifier et diversifier encore les courants commerciaux entre ces pays et, en particulier, mesures qui contribueraient au développement des pays en développement."

#### Décision du Conseil

78. A la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence, tel qu'il avait été modifié (pour le texte de l'ordre du jour provisoire, voir annexe I ci-dessous, décision 185 (S-X).

#### Organisation des travaux de la Conférence

79. A la même séance, le Président a présenté un ensemble de conclusions concertées relatives à l'organisation des travaux de la cinquième session de la Conférence, qu'il avait soumis à la suite de consultations au Groupe de contact.

#### Décision du Conseil

80. A la même séance, le Conseil a adopté les conclusions concertées présentées par le Président et a décidé de les adresser à la réunion qui précéderait la Conférence (pour le texte de ces conclusions, voir annexe II ci-dessous).

---

16/ La question a été renvoyée au Groupe de contact du Président aux fins d'examen et de rapport.

## CHAPITRE III

### QUESTIONS DIVERSES

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### A. Rapports des grandes commissions et des groupes intergouvernementaux et autres

##### 1. Comité intergouvernemental spécial du programme intégré pour les produits de base

81. A la 515<sup>ème</sup> séance, le 23 mars 1979, le Président du Comité spécial a rendu compte du travail effectué par le Comité à sa huitième session qui venait de s'achever. Le Comité était saisi d'un rapport du secrétariat de la CNUCED à la cinquième session de la Conférence intitulé "Programme intégré pour les produits de base : examen de la mise en oeuvre et de l'action consécutive, y compris les travaux préparatoires et négociations en cours" (TD/228), établi conformément au paragraphe 3 de la décision 177 (XVIII) du Conseil. Toutefois, le document n'étant disponible que depuis très peu de temps, l'échange de vues n'avait malheureusement été que préliminaire et de nouvelles discussions quant au fond sur les questions qui y étaient traitées auraient lieu à la cinquième session de la Conférence.

82. Le Comité spécial avait pris note avec satisfaction du succès de la **troisième session de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base, qui représentait un grand pas en avant et qui, il l'espérait, aurait une influence positive sur le programme intégré dans son ensemble.** Il semblait en effet de plus en plus généralement admis qu'il y avait une **corrélation étroite entre les progrès réalisés à propos du fonds commun et l'avancement des travaux relatifs à des produits pris séparément.**

83. Le Comité spécial avait en outre exprimé l'espoir que les négociations sur le caoutchouc seraient menées à bonne fin avant la cinquième session de la Conférence, mais, quant aux résultats d'ensemble des travaux préparatoires relatifs à d'autres produits de base, la lenteur des progrès avait été déplorée, bien que les résultats positifs acquis aient aussi été mis en relief.

84. Parmi les problèmes qui devaient être examinés plus à fond à la cinquième session de la Conférence, il avait été fait mention en particulier des questions interdépendantes du calendrier des travaux futurs au titre du programme intégré, de l'ampleur de ces travaux, y compris la politique en matière de produits de base vue sous l'angle du développement, et le cadre institutionnel. A propos de la politique en matière de produits de base vue sous l'angle du développement, une action au niveau international dans des domaines comme la recherche-développement, la commercialisation et la diversification exigeait en général des travaux un peu plus longs que les négociations sur des produits pris séparément, même si elle relevait aussi de la résolution 93 (IV) de la Conférence.

85. A plus longue échéance, il faudrait examiner le rapport entre les travaux en cours à la CNUCED sur la politique en matière de produits de base et les négociations intensives et limitées dans le temps engagées au titre du programme intégré. A cet égard, il faudrait, à la cinquième session de la Conférence, réfléchir aux relations entre la Commission des produits de base et le Comité intergouvernemental spécial.

## Décision du Conseil

86. A la même séance, le Conseil a pris note du rapport du Comité spécial sur sa septième session (TD/B/IPC/AC/24) et du rapport verbal du Président du Comité spécial. Il a décidé que le rapport du Comité spécial sur sa huitième session (TD/B/IPC/AC/27) serait communiqué à la Conférence, pour examen, au titre du point 10 a) de l'ordre du jour provisoire.

### 2. Groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport international multimodal

87. A sa 516ème séance, le 26 mars, le Conseil a pris note du rapport du Groupe préparatoire intergouvernemental sur sa cinquième session 17/ et, conformément à la demande et aux recommandations que le Groupe préparatoire intergouvernemental, à sa sixième session, lui avait adressées (TD/B/L.526), a demandé au Secrétaire général de la CNUCED :

- a) De faire distribuer, dans les meilleurs délais, aux gouvernements pour observations le texte du projet de convention sur le transport international multimodal;
- b) De faire distribuer les commentaires reçus de tous les gouvernements deux mois avant la Conférence des Nations Unies sur le transport international multimodal;
- c) De présenter à la Conférence des Nations Unies le texte d'un projet de convention sur le transport international multimodal, accompagné du projet de dispositions relatives aux clauses finales et de tous les commentaires reçus des gouvernements; et
- d) De transmettre toute la documentation pertinente à la Conférence des Nations Unies 18/.

88. Le Conseil a en outre décidé 19/ :

a) D'informer l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'achèvement des travaux du Groupe préparatoire intergouvernemental et de transmettre le texte du projet de convention accompagné du projet de dispositions relatives aux clauses finales établi par le secrétariat de la CNUCED 20/, avec son rapport, à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

b) De prier le Secrétaire général de la CNUCED de faire le nécessaire en vue de la convocation d'une conférence des Nations Unies pour une convention sur le transport international multimodal, d'une durée de quatre semaines, au début du mois de novembre 1979, ainsi qu'en vue de la convocation d'une reprise de session de la Conférence, si elle est jugée nécessaire.

---

17/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session extraordinaire, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document TD/B/731 et Corr.1.

18/ Voir Annexe I ci-dessous, autres décisions, sect. b).

19/ Ibid.

20/ Voir TD/MT/CONF/1 - TD/B/AC.15/56, Annexe II.

89. A ce propos, le porte-parole du Groupe B a dit que son Groupe pouvait accepter une convocation de la Conférence des Nations Unies en novembre 1979, même si cette date était très rapprochée de la sixième session du Groupe préparatoire intergouvernemental, sous réserve que la documentation demandée au secrétariat de la CNUCED au paragraphe 4 de la résolution adoptée par le Groupe à sa 53ème séance soit distribuée suffisamment tôt avant cette conférence pour que les gouvernements puissent l'étudier en profondeur.

3. Groupe spécial d'experts chargé d'étudier la question du commerce extérieur des pays les moins avancés

90. A la même séance, le Conseil a pris note du rapport du Groupe spécial d'experts 21/ et a décidé de transmettre à la cinquième session de la Conférence pour examen, les grandes conclusions et les recommandations du Groupe qui sont résumées dans les paragraphes i) à xxiii) du rapport.

91. A cet égard, le porte-parole du Groupe D a dit que, comme les pays n'avaient pas tous participé aux travaux du Groupe spécial d'experts et que les documents correspondants n'avaient pas tous été reçus à temps, son groupe se voyait obligé de réserver sa position jusqu'à la cinquième session de la Conférence quant aux grandes conclusions et aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe spécial d'experts.

4. Groupe intergouvernemental spécial des normes relatives aux conteneurs utilisés dans le transport international multimodal

92. A la 517ème séance, le 27 mars 1979, le Président a présenté un projet de décision concernant le Groupe intergouvernemental spécial, qu'il avait soumis à la suite de consultations officieuses.

Décision du Conseil

93. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Président (TD/B/L.528) 22/.

94. Il a décidé également de prendre note du rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur sa deuxième session (TD/B/734 - TD/B/AC.20/10) et de le communiquer au Conseil économique et social.

95. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, parlant aussi au nom des Etats-Unis d'Amérique, a dit que ces deux pays doutaient qu'un instrument international sur les normes relatives aux conteneurs fût souhaitable, faisable, voire approprié, et voudraient que la Commission des transports maritimes, quand elle examinerait la question, prît leur préoccupation en considération. Comme d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, en particulier l'Organisation internationale de normalisation, s'occupaient activement des normes relatives aux conteneurs, toute décision que la Commission des transports maritimes ou le Conseil pourrait prendre à ce sujet devrait tenir dûment compte des travaux en cours dans ces organisations.

21/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session extraordinaire, Annexes, point 2 de l'ordre du jour, document TD/B/735.

22/ Pour le texte de cette décision, voir Annexe I ci-dessous, décision 182 (S-X).

## 5. Rapports d'autres organes

96. A sa 516<sup>ème</sup> séance, le 26 mars, le Conseil a pris note du rapport de la Commission de la coopération économique entre pays en développement sur sa deuxième session 23/, du rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la deuxième partie de sa huitième session 24/, du rapport de la Commission du transfert de technologie sur sa neuvième session 25/, du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des problèmes de la dette et du développement des pays en développement 26/ et du rapport du Groupe de travail des règles d'origine sur sa septième session (TD/B/C.5/62 - TD/B/C.5/WG(VII)/7 et Corr.1).

### B. Problèmes de documentation et leur incidence sur le programme de travail de la CNUCED (Point 3 b) de l'ordre du jour)

97. Au titre de ce point, le Conseil était saisi d'un projet de proposition (TD/B/L.520) présenté par le représentant des Philippines à la dix-huitième session du Conseil et dont l'examen avait été reporté à la dixième session extraordinaire 27/.

98. A la 516<sup>ème</sup> séance, le Président a annoncé que les pays membres du Groupe des 77 étaient maintenant coauteurs du projet de proposition.

### Décision du Conseil

99. A la même séance, le Conseil a décidé de transmettre le projet de proposition contenu dans le document TD/B/L.520 à la Conférence, à sa cinquième session, pour examen au titre du point 19 de l'ordre du jour provisoire (voir annexe III ci-dessous).

### C. Examen du calendrier des réunions (Point 3 c) de l'ordre du jour)

100. A la 516<sup>ème</sup> séance, le 26 mars, le représentant du Secrétaire général de la CNUCED a présenté la note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/L.525) contenant un projet de calendrier des réunions pour le reste de 1979. Il a signalé d'autres modifications à y apporter et il a appelé l'attention sur certains états d'incidences financières distribués par le secrétariat 28/.

23/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session extraordinaire, Supplément No 2 (TD/B/732).

24/ Ibid., Supplément No 3 (TD/B/733).

25/ Ibid., Supplément No 4 (TD/B/736).

26/ Ibid., dixième session extraordinaire, Annexes, point 2 de l'ordre du jour, document TD/B/730.

27/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15), vol. II, par. 637.

28/ Pour l'état des incidences financières, voir Annexe IV ci-dessous.

101. Il a fait observer que, pendant les trois premiers mois de 1979, six conférences de négociation s'étaient tenues sous les auspices de la CNUCED. Six autres conférences analogues avaient déjà été demandées pour 1979 et, pour une autre encore, le Secrétaire général de la CNUCED avait été invité à faire le nécessaire pour que les travaux continuent. Si toutes ces conférences devaient effectivement être convoquées en 1979, 13 grandes conférences de négociation se tiendraient la même année que la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement elle-même. Et pourtant les conférences de négociation ne représentaient que la moitié du programme des réunions. Le projet de calendrier contenu dans le document TD/B/L.525 correspondait à 115 semaines de réunion, soit plus qu'en 1978, année record pendant laquelle il y avait eu 101 semaines et demie de réunions et qui avait aussi été marquée par des retards jamais égalés dans la distribution de la documentation de la CNUCED. A ce propos, le représentant du Secrétaire général de la CNUCED a rappelé ce qu'il avait dit à la dix-huitième session du Conseil (TD/B/SR.508) 29/, quand il avait fait état des difficultés que le secrétariat rencontrait pour établir la documentation d'un nombre toujours plus grand de réunions. Il avait alors averti le Conseil que la situation ne pouvait pas s'améliorer avec le calendrier des réunions dont il était saisi à ce moment-là. Par la suite, quatre conférences de négociation, qui s'étaient réunies entre la dix-huitième session du Conseil et la fin de 1978, avaient demandé, et obtenu, de reprendre leurs travaux dans les premiers mois de 1979. La traduction et la reproduction des documents pertinents avaient forcément entraîné de nouveaux retards dans la préparation de la documentation pour la cinquième session de la Conférence. Le représentant du Secrétaire général de la CNUCED a, une nouvelle fois, prévenu le Conseil que le calendrier des réunions créait une situation où le secrétariat ne serait pas à même d'assurer la préparation adéquate de la documentation requise pour les réunions. Cela posait la question des ressources nécessaires à l'exécution des tâches que les gouvernements souhaitaient confier à la CNUCED, question que le Secrétaire général de la CNUCED soulèverait à la cinquième session de la Conférence.

102. Prenant note de la déclaration du représentant du Secrétaire général de la CNUCED, le représentant des Philippines a dit que les décisions concernant les activités de la CNUCED ne pouvaient être prises que par les membres de la CNUCED. Chaque fois qu'il était envisagé de prendre des décisions qui exigeraient du personnel supplémentaire ou d'autres ressources, il appartenait au secrétariat de la CNUCED de porter la question à l'attention des membres de la CNUCED. Une fois les décisions prises, il incombait à chaque membre de la CNUCED, par l'intermédiaire de ses représentants à New York, d'insister auprès de la Cinquième Commission pour qu'elle recommande à l'Assemblée générale d'octroyer les ressources nécessaires à leur exécution.

103. A la 517ème séance, le 27 mars, le représentant du Secrétaire général de la CNUCED a informé le Conseil de certaines autres modifications à apporter, à la suite de consultations officieuses, au projet de calendrier des réunions pour le reste de l'année 1979 (TD/B/L.525).

---

29/ On trouvera un résumé de cette déclaration dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15), vol. II, par. 620-621.

## Décision du Conseil

104. A la même séance, le Conseil, après avoir pris note des incidences financières pertinentes 30/, a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1979 /voir ci-après Annexe I, décision 184 (S-X)/. Ce faisant, le Conseil a recommandé à la Conférence d'adapter le calendrier des réunions de la CNUCED aux moyens et services disponibles pour ces réunions.

---

30/ Voir Annexe IV ci-dessous.

## CHAPITRE IV

### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Points 1, 3 et 4 de l'ordre du jour)

#### A. Ouverture de la session

105. La dixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 19 mars 1979 par le Président du Conseil, M. D.L. Castellanos (Venezuela).

#### B. Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

106. A sa 511ème séance, le 19 mars, le Conseil a décidé qu'en attendant que la Conférence se prononce à sa cinquième session, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, tel qu'il avait été modifié, la Dominique et les îles Salomon, devenues membres de la CNUCED respectivement les 19 septembre et 18 décembre 1978, seraient traitées comme si elles appartenaient aux groupes de pays énumérés dans les listes C et A, respectivement, de l'annexe de cette résolution (voir plus loin annexe I, Autres décisions, section a)).

#### C. Annnonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

107. A la 511ème séance, le 19 mars, le Président du Conseil a annoncé que, conformément au paragraphe 7 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, tel qu'il avait été modifié, la Haute-Volta avait fait part au Secrétaire général de la CNUCED de son intention de devenir membre du Conseil. A la 512ème séance, le 20 mars 1979, le Président a annoncé que le Bénin et Haïti avaient également fait part de leur intention de devenir membres du Conseil. Le Bénin, Haïti et la Haute-Volta étaient donc désormais membres du Conseil du commerce et du développement 31/.

#### D. Remplacement d'un vice-président

108. A la 511ème séance, le 19 mars 1979, le Conseil a été informé que M. R. Torovsky (Autriche) ne serait pas à même d'assister à la dixième session extraordinaire 32/. A la même séance, le Conseil a élu M. R. Ziegler (Autriche) pour remplacer M. Torovsky dans ses fonctions.

---

31/ La liste complète des membres du Conseil est reproduite ci-dessous dans l'annexe V.

32/ Conformément à la procédure instituée à la troisième session du Conseil, la notification, par un vice-président, du fait qu'il ne participera pas à une session ultérieure, est considérée comme une démission, et son remplaçant, élu par le Conseil, occupe ces fonctions pour la partie restant à courir du mandat de son prédécesseur (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 15 (A/6315/Rev.1), deuxième partie, par. 183).

E. Adoption de l'ordre du jour et organisation  
des travaux de la session

109. A la 511ème séance, le 19 mars, le Conseil a adopté sans modification l'ordre du jour provisoire qu'il avait établi à sa dix-huitième session 33/. L'ordre du jour de la session (TD/B/743), était donc le suivant :

1. Questions de procédure :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
  - b) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
  - c) Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil;
  - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
  
2. Examen des propositions requérant une décision de la Conférence à sa cinquième session : 34/
  - "8. Evaluation de la situation commerciale et économique dans le monde et examen des problèmes, des politiques et des mesures appropriées pour faciliter des transformations de structure dans l'économie internationale, compte tenu de l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le développement et les questions monétaires et financières, en vue d'arriver à instaurer un nouvel ordre économique international et eu égard à l'évolution qui pourrait encore être nécessaire dans les règles et principes régissant les relations économiques internationales et à la contribution que la CNUCED doit apporter à une nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.
  
  - "9. Faits nouveaux dans le commerce international :
    - a) Protectionnisme : tendances, ainsi que politiques et actions à court terme et à long terme nécessaires pour traiter les problèmes ;
    - b) Négociations commerciales multilatérales : évaluation et nouvelles recommandations qui en découlent.
  
  - "10. Produits de base :
    - a) Programme intégré pour les produits de base ;  
Examen de la mise en oeuvre et de l'action consécutive, y compris les travaux préparatoires et négociations en cours;
    - b) Autres éléments.
  
  - "11. Articles manufacturés et semi-finis :
    - a) Mesures d'ensemble requises pour accroître et diversifier le commerce d'exportation des articles manufacturés et semi-finis des pays en développement;

---

33/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15), Vol. II, annexe VI.

34/ Les numéros et le libellé des points sont ceux de l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence tel qu'il a été adopté par le Conseil à sa dix-huitième session (voir Ibid., annexe II ci-dessous).

- b) Principes et règles et autres questions concernant les pratiques commerciales restrictives;
- c) Examen et évaluation du Système généralisé de préférences;
- d) Examen de l'application des résolutions 96 (IV) b/ et 97 (IV) a/ de la Conférence.

"12. Problèmes monétaires et financiers :

- a) Examen des caractéristiques à exiger du système monétaire international qui favoriseraient le commerce mondial et le développement, de façon compatible avec les nécessités d'un ajustement satisfaisant au niveau international, compte tenu des effets négatifs des fluctuations des taux de change et de l'inflation mondiale et, en particulier, eu égard au développement des pays en développement et à leurs besoins en matière de soutien de la balance des paiements;
- b) Mesures à prendre pour accroître l'apport net de ressources et améliorer les conditions des transferts de ressources des pays développés aux pays en développement :
  - i) Financement public bilatéral et multilatéral;
  - ii) Apports de capitaux privés;
- c) Autres problèmes de financement liés au commerce :
- d)
  - i) Examen de la mise en oeuvre de la partie A de la résolution 165 (S-IX) d/ du Conseil du commerce et du développement et autre action qui pourrait être engagée pour y donner suite;
  - ii) Eléments détaillés à prendre en considération pour les opérations futures relatives aux problèmes de la dette des pays en développement intéressés (partie B de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement);
- e) Examen du système actuel de coopération financière internationale dans le cadre du commerce mondial et du développement et étude de moyens à employer dans ce cadre pour que le système contribue de manière plus efficace au développement des pays en développement.

---

"b/ Résolution 96 (IV) de la Conférence : Ensemble de mesures corrélatives et solidaires pour accroître et diversifier les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement.

"c/ Résolution 97 (IV) de la Conférence : Sociétés transnationales et accroissement du commerce des articles manufacturés et semi-finis.

"d/ Résolution 165 (S-IX) du Conseil : Problèmes de la dette et du développement des pays en développement.

"13. Technologie ;

- a) Code international de conduite pour le transfert de technologie;
- b) Contribution de la CNUCED aux éléments économiques, commerciaux et relatifs au développement du régime de la propriété industrielle dans le cadre de sa révision en cours;
- c) Renforcement des capacités technologiques des pays en développement, y compris accélération de leur transformation technologique;
- d) Aspects du transfert inverse de technologie relatifs au développement.

"14. Transports maritimes :

- a) Faits nouveaux concernant la Convention sur un code de conduite des conférences maritimes;
- b) Participation des pays en développement aux transports maritimes mondiaux et développement de leurs marines marchandes.

"15. Pays en développement les moins avancés :

Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et autre action destinée à améliorer leur situation économique et à accélérer leur développement.

"16. Pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires :

- a) Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;
- b) Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement insulaires.

"17. Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents :

[Action bilatérale et multilatérale appropriée pour intensifier et diversifier encore les courants commerciaux entre ces pays et, en particulier, mesures qui contribueraient au développement des pays en développement.] e/

---

"e/ Texte présenté par la Colombie au nom des Etats membres du Groupe des 77.

[Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, y compris les problèmes du commerce Est-Ouest, eu égard, en particulier, aux intérêts commerciaux des pays en développement.] f/

"18. Coopération économique entre pays en développement :

- a) Examen du programme de travail de la CNUCED relatif aux mesures destinées à renforcer la coopération économique entre pays en développement;
- b) Recommandations en vue d'une amélioration des dispositions institutionnelles pour favoriser et renforcer la coopération économique entre pays en développement;
- c) Mesures de soutien à une coopération économique plus étroite entre pays en développement.

"19. Problèmes institutionnels :

Examen de mesures devant permettre à la CNUCED de s'acquitter de son rôle plus efficacement, y compris la rationalisation et la restructuration de son mécanisme permanent."

---

"f/ Texte présenté par la Tchécoslovaquie au nom des Etats membres du Groupe D.

Note relative au point 17 :

- a) La République fédérale d'Allemagne, au nom du Groupe B, a appuyé le texte du Groupe des 77.
- b) La Chine a appuyé le texte du Groupe des 77.
- c) Le libellé de ce point de l'ordre du jour provisoire sera examiné par le Conseil du commerce et du développement à sa dixième session extraordinaire."

3. Questions diverses.

4. Adoption du rapport du Conseil.

110. A la même séance, le Conseil a approuvé, dans leurs grandes lignes, les suggestions du secrétariat concernant l'organisation des travaux de la session 35/ et a décidé de créer un groupe de contact du Président de composition restreinte, mais ouvert à toutes les délégations intéressées, chargé d'examiner le point 2 de l'ordre du jour (points 8 à 19 de l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence), y compris les recommandations relatives à la composition des Bureaux.

111. A la même séance, le Président a informé le Conseil que le Gouvernement cubain avait fait part au Secrétaire général de la CNUCED de son désir d'accueillir la sixième session de la Conférence.

---

35/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15), Vol. II, annexe VI.

F. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs  
(Point 1 d) de l'ordre du jour)

112. A sa 517<sup>ème</sup> séance, le 27 mars, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs (TD/B/737).

G. Composition et participation aux travaux<sup>36/</sup>

113. Les Etats ci-après, membres de la CNUCED et membres du Conseil, étaient représentés à la session : Algérie; Allemagne, République fédérale d'; Arabie saoudite; Argentine; Australie; Autriche; Bangladesh; Belgique; Bénin; Birmanie; Bolivie; Brésil; Bulgarie; Canada; Chili; Chine; Chypre; Colombie; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Cuba; Danemark; Egypte; El Salvador; Emirats arabes unis; Equateur; Espagne; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; Finlande; France; Gabon; Ghana; Grèce; Guatemala; Haïti; Honduras; Hongrie; Inde; Indonésie; Iran; Iraq; Irlande; Israël; Italie; Jamahiriya arabe libyenne; Japon; Kenya; Koweït; Liban; Luxembourg; Madagascar; Malaisie; Malte; Maurice; Mexique; Mongolie; Nicaragua; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Oman; Ouganda; Pakistan; Panama; Pays-Bas; Pérou; Philippines; Pologne; Portugal; Qatar; République arabe syrienne; République de Corée; République démocratique allemande; République dominicaine; République populaire démocratique de Corée; République socialiste soviétique de Biélorussie; République socialiste soviétique d'Ukraine; République-Unie de Tanzanie; Roumanie; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Sénégal; Sierra Leone; Singapour; Somalie; Soudan; Sri Lanka; Suède; Suisse; Tchécoslovaquie; Thaïlande; Trinité-et-Tobago; Tunisie; Turquie; Union des Républiques socialistes soviétiques; Uruguay; Venezuela; Viet Nam; Yémen; Yougoslavie; Zaïre.

114. Les autres Etats ci-après, membres de la CNUCED, mais non membres du Conseil, étaient également représentés à la session : Burundi; Niger; Saint-Siège; Swaziland.

115. Le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement étaient représentés à la session.

116. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées : Organisation internationale du Travail; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Banque mondiale; Fonds monétaire international; Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était aussi représenté.

117. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session : Association européenne de libre-échange; Banque interaméricaine de développement; Banque internationale de coopération économique; Communauté économique européenne; Conseil d'assistance économique mutuelle; Conseil de l'unité économique arabe; Ligue des Etats arabes; Organisation de coopération

---

<sup>36/</sup> La liste des participants à la session porte la cote TD/B/INF.90.

et de développement économiques; Organisation de l'Unité africaine; Organisation des pays exportateurs de pétrole; Organisation des Etats américains; Secrétariat du Commonwealth; Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale; Système économique latino-américain.

118. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session : Catégorie générale : Association de droit international; Association latino-américaine des institutions financières du développement; Chambre de commerce internationale; Comité consultatif mondial de la société des amis (Quakers); Confédération internationale des syndicats libres; Confédération mondiale du travail; Conseil mondial de la paix; Fédération syndicale mondiale; International Bar Association; Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté; Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques; Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprises; Union mondiale démocrate chrétienne; Catégorie spéciale : Conseil des associations nationales d'armateurs d'Europe et du Japon; Institut international des caisses d'épargne.

#### H. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

119. A sa 516ème séance, le 26 mars, le Conseil a décidé que le Fonds spécial de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) qui avait demandé à être désigné aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil et de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence 37/ serait ainsi désigné (voir plus loin annexe I, "Autres décisions", section c)).

#### I. Adoption du rapport du Conseil

(Point 4 de l'ordre du jour)

120. A sa 517ème séance, le 27 mars 1979, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa dixième session extraordinaire (TD/B/L.527 et Add.1 à 3), avec un certain nombre de modifications, et a autorisé le rapporteur à le compléter ainsi qu'il conviendrait et à y apporter les changements de forme nécessaires.

#### J. Clôture de la session

121. A la 517ème séance, le 27 mars, le Président a déclaré close la dixième session extraordinaire.

---

<sup>37/</sup> La demande de cet organisme intergouvernemental, ainsi que les détails concernant sa création, sa structure et ses activités, figurent dans le document TD/B/R.17 (mis en distribution générale).

ANNEXE I

DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

	<u>Pages</u>
182 (S-X) Normes relatives aux conteneurs utilisés dans le transport international multimodal (point 3 a) de l'ordre du jour) Adoptée le 27 mars 1979 .....	34
183 (S-X) Transfert inverse de technologie (point 2 de l'ordre du jour) Adoptée le 27 mars 1979 .....	34
184 (S-X) Examen du calendrier des réunions (point 3 c) de l'ordre du jour) Adoptée le 27 mars 1979 .....	34
185 (S-X) Ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (point 2 de l'ordre du jour) Adoptée le 27 mars 1979 .....	37

Autres décisions prises par le Conseil à sa dixième session  
extraordinaire

a) Traitement de la Dominique et des îles Salomon aux fins des élections .....	41
b) Conférence des Nations Unies pour une convention sur le transport international multimodal .....	41
c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement .....	42

APPENDICE

Ordre du jour de la dixième session extraordinaire du Conseil .....	43
---	----

DECISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
A SA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

182 (S-X) Normes relatives aux conteneurs utilisés dans  
le transport international multimodal

Le Conseil du commerce et du développement,

Considérant sa décision 157 (XVII) du 2 septembre 1977,

Tenant compte du rapport du Groupe intergouvernemental spécial des normes relatives aux conteneurs utilisés dans le transport international multimodal sur sa deuxième session a/,

Décide de renvoyer à la Commission des transports maritimes la question des normes relatives aux conteneurs pour qu'elle la revoie régulièrement et qu'elle examine la question de l'élaboration d'un accord international souple.

517ème séance  
27 mars 1979

183 (S-X) Transfert inverse de technologie

Le Conseil du commerce et du développement,

Prend note de la résolution 7 (II) adoptée le 15 décembre 1978 par la Commission du transfert de technologie à sa deuxième session et fait siennes les recommandations figurant aux paragraphes 3, 4 et 5 de ladite résolution, compte tenu de la résolution 33/151 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1978.

517ème séance  
27 mars 1979

184 (S-X) Examen du calendrier des réunions

Le Conseil du commerce et du développement,

Approuve le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1979 joint en annexe.

517ème séance  
27 mars 1979

---

a/ TD/B/734-TD/B/AC.20/10.

Calendrier des réunions pour le reste de 1979\*

Note : Le calendrier des réunions qui suivront la cinquième session de la Conférence devra, le cas échéant, être modifié en fonction des recommandations et décisions de la Conférence.

	<u>Date</u>	<u>Durée</u>
Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive, 1979	20 mars-6 avril	3 semaines
Conférence des Nations Unies sur le caoutchouc naturel, deuxième session	27 mars-12 avril	3 semaines
Troisième Groupe spécial d'experts des pratiques commerciales restrictives, sixième session	17-27 avril	2 semaines
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement		
- Réunion précédant la Conférence	3-4 mai (Manille)	2 jours
- cinquième session	7 mai-1er juin (Manille)	4 semaines
Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, sixième session	18-29 juin	2 semaines
Conférence des Nations Unies sur le cacao, 1979, deuxième partie	16 juillet-3 août <sup>a/</sup>	3 semaines
Comité intérimaire de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base, première session	3-14 septembre	2 semaines
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme <u>b/</u>	1er-5 octobre	1 semaine
Conseil du commerce et du développement, dix-neuvième session, première partie <u>c/</u>	8-19 octobre	2 semaines
Conférence des Nations Unies pour une convention sur le transport international multimodal	5-30 novembre	4 semaines

\* Sauf indication contraire, toutes les réunions auront lieu à Genève.

a/ Dates à confirmer après des consultations qui se tiendront dans la semaine du 11 juin 1979.

b/ Pour examiner le budget-programme détaillé pour la période biennale 1980-1981.

c/ La question de la durée de la session doit être revue par la Conférence.

## Réunions dont les dates restent à fixer

Commission des invisibles et du financement lié au commerce, neuvième session (au niveau technique)

Commission des articles manufacturés, neuvième session

Session d'une autre grande commission (si nécessaire)

Comité spécial des préférences, neuvième session (si nécessaire)

Groupe de travail préparatoire sur le tungstène, deuxième session

Comité du tungstène, douzième session (si nécessaire)

Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives

Conférence des Nations Unies sur le tungstène (si nécessaire)

Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un arrangement international destiné à remplacer l'Accord international sur le blé de 1971, tel qu'il a été prorogé - quatrième partie

Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base, quatrième session

Comité intérimaire de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base, deuxième et troisième sessions

Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts (selon les besoins, 16 semaines au maximum) d/

Autres réunions dans le cadre du programme intégré pour les produits de base (27 semaines au maximum)

---

d/ Les réunions actuellement prévues sous cette rubrique sont les suivantes (le texte portant autorisation de la réunion est indiqué entre parenthèses) :

Deuxième Réunion d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique et de représentants des pays les moins avancés (résolution 171 (XVIII) du Conseil)

Groupe d'experts de haut niveau des mesures spéciales à prendre dans les années 80 en faveur des pays en développement les moins avancés (résolution 171 (XVIII) du Conseil)

Groupe spécial d'experts CNUCED/ONUDI sur les aspects commerciaux et connexes de la collaboration industrielle (décision 172 (XVIII) du Conseil)

Groupe d'experts gouvernementaux sur les aspects du transfert inverse de technologie relatifs au développement (résolution 7 (II) de la Commission du transfert de technologie).

Toutes réunions qui pourraient être décidées au sujet de la coopération économique entre pays en développement (10 semaines au maximum) (voir décision 174 (XVIII) du Conseil); projet de résolution TD/B (XVIII)/SC.I/L.6 transmis par le Conseil à la Commission de la coopération économique entre pays en développement (Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session extraordinaire, Supplément No 2 (TD/B/732), annexe I, et résolution 33/195 de l'Assemblée générale, par. 7).

185 (S-X) Ordre du jour provisoire de la cinquième session  
de la Conférence des Nations Unies sur le  
commerce et le développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Adopte l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement joint en annexe.

517ème séance  
27 mars 1979

ANNEXE

Ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence  
des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Election des Vice-Présidents et du Rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
  - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. Evaluation de la situation commerciale et économique dans le monde et examen des problèmes, des politiques et des mesures appropriées pour faciliter des transformations de structure dans l'économie internationale, compte tenu de l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le développement et les questions monétaires et financières, en vue d'arriver à instaurer un nouvel ordre économique international et eu égard à l'évolution qui pourrait encore être nécessaire dans les règles et principes régissant les relations économiques internationales et à la contribution que la CNUCED doit apporter à une nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.
9. Faits nouveaux dans le commerce international :
  - a) Protectionnisme : tendances, ainsi que politiques et actions à court terme et à long terme nécessaires pour traiter les problèmes;
  - b) Négociations commerciales multilatérales : évaluation et nouvelles recommandations qui en découlent.

10. Produits de base :

a) Programme intégré pour les produits de base :

Examen de la mise en oeuvre et de l'action consécutive, y compris les travaux préparatoires et négociations en cours;

b) Autres éléments.

11. Articles manufacturés et semi-finis :

a) Mesures d'ensemble requises pour accroître et diversifier le commerce d'exportation des articles manufacturés et semi-finis des pays en développement;

b) Principes et règles et autres questions concernant les pratiques commerciales restrictives;

c) Examen et évaluation du Système généralisé de préférences;

d) Examen de l'application des résolutions 96 (IV) a/ et 97 (IV) b/ de la Conférence.

12. Problèmes monétaires et financiers :

a) Examen des caractéristiques à exiger du système monétaire international qui favoriseraient le commerce mondial et le développement, de façon compatible avec les nécessités d'un ajustement satisfaisant au niveau international, compte tenu des effets négatifs des fluctuations des taux de change et de l'inflation mondiale et, en particulier, eu égard au développement des pays en développement et à leurs besoins en matière de soutien de la balance des paiements;

b) Mesures à prendre pour accroître l'apport net de ressources et améliorer les conditions des transferts de ressources des pays développés aux pays en développement :

i) Financement public bilatéral et multilatéral;

ii) Apports de capitaux privés;

c) Autres problèmes de financement liés au commerce;

d) i) Examen de la mise en oeuvre de la section A de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement et autre action qui pourrait être engagée pour y donner suite c/;

---

a/ Résolution 96 (IV) de la Conférence : Ensemble de mesures corrélatives et solidaires pour accroître et diversifier les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement.

b/ Résolution 97 (IV) de la Conférence : Sociétés transnationales et accroissement du commerce des articles manufacturés et semi-finis.

c/ Résolution 165 (S-IX) du Conseil : Problèmes de la dette et du développement des pays en développement.

ii) Eléments détaillés à prendre en considération pour les opérations futures relatives aux problèmes de la dette des pays en développement intéressés (sect. B de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement);

e) Examen du système actuel de coopération financière internationale dans le cadre du commerce mondial et du développement et étude de moyens à employer dans ce cadre pour que le système contribue de manière plus efficace au développement des pays en développement.

13. Technologie :

- a) Code international de conduite pour le transfert de technologie;
- b) Contribution de la CNUCED aux éléments économiques, commerciaux et relatifs au développement du régime de la propriété industrielle dans le cadre de sa révision en cours;
- c) Renforcement des capacités technologiques des pays en développement, y compris accélération de leur transformation technologique;
- d) Aspects du transfert inverse de technologie relatifs au développement.

14. Transports maritimes :

- a) Faits nouveaux concernant la Convention sur un code de conduite des conférences maritimes;
- b) Participation des pays en développement aux transports maritimes mondiaux et développement de leurs marines marchandes.

15. Pays en développement les moins avancés :

Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et autre action destinée à améliorer leur situation économique et à accélérer leur développement.

16. Pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires :

- a) Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;
- b) Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement insulaires.

17. Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent :

Action bilatérale et multilatérale appropriée pour intensifier et diversifier encore les courants commerciaux entre ces pays et, en particulier, mesures qui contribueraient au développement des pays en développement.

18. Coopération économique entre pays en développement :

- a) Examen du programme de travail de la CNUCED relatif aux mesures destinées à renforcer la coopération économique entre pays en développement;
- b) Recommandations en vue d'une amélioration des dispositions institutionnelles pour favoriser et renforcer la coopération économique entre pays en développement;
- c) Mesures de soutien à une coopération économique plus étroite entre pays en développement.

19. Problèmes institutionnels :

Examen de mesures devant permettre à la CNUCED de s'acquitter de son rôle plus efficacement, y compris la rationalisation et la restructuration de son mécanisme permanent.

20. Questions diverses.

21. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Autres décisions prises par le Conseil à sa  
dixième session extraordinaire

a) Traitement de la Dominique et des îles Salomon aux fins des élections a/

A sa 511ème séance, le 19 mars 1979, le Conseil a décidé qu'en attendant que la Conférence se prononce à sa cinquième session, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, tel qu'il avait été modifié, la Dominique et les îles Salomon seraient traitées comme si elles appartenaient aux groupes de pays énumérés dans les listes C et A, respectivement, de l'annexe de cette résolution.

b) Conférence des Nations Unies pour une convention sur le transport international multimodal b/

A sa 516ème séance, le 26 mars 1979, le Conseil a demandé au Secrétaire général de la CNUCED :

- a) de faire distribuer, dans les meilleurs délais, aux gouvernements pour observations, le texte du projet de convention sur le transport international multimodal;
- b) de faire distribuer les commentaires reçus de tous les gouvernements deux mois avant la Conférence des Nations Unies sur le transport international multimodal;
- c) de présenter à la Conférence des Nations Unies le texte d'un projet de convention sur le transport international multimodal, accompagné du projet de dispositions relatives aux clauses finales et de tous les commentaires reçus des gouvernements; et
- d) de transmettre toute la documentation pertinente à la Conférence des Nations Unies.

A la même séance, le Conseil a décidé :

- a) d'informer l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'achèvement des travaux du Groupe préparatoire intergouvernemental et de transmettre le texte du projet de convention, accompagné du projet de dispositions relatives aux clauses finales établi par le secrétariat de la CNUCED c/, avec son rapport, à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social;
- b) de prier le Secrétaire général de la CNUCED de faire le nécessaire en vue de la convocation d'une conférence des Nations Unies pour une convention sur le transport international multimodal, d'une durée de quatre semaines, au début du mois de novembre 1979, ainsi qu'en vue de la convocation d'une reprise de session de la Conférence, si elle est jugée nécessaire;

---

a/ Voir par. 106 ci-dessus.

b/ Voir par. 87 et 88 ci-dessus.

c/ Voir rapport du Groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport international multimodal sur sa sixième session : Première partie, projet de convention sur le transport international multimodal (TD/MT/CONF/1-TD/B/AC.15/56, annexe II).

c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement d/

A sa 516ème séance, le 26 mars 1979, le Conseil a décidé que le Fonds spécial de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui avait demandé à être désigné aux fins de l'article 78 du règlement intérieur du Conseil et de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence, serait ainsi désigné.

---

d/ Voir par. 119 ci-dessus.

## APPENDICE

### ORDRE DU JOUR DE LA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

adopté par le Conseil à sa 511ème séance, le 19 mars 1979

1. Questions de procédure :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
  - b) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
  - c) Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil;
  - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Examen des propositions requérant une décision de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa cinquième session a/ :
  8. Evaluation de la situation commerciale et économique dans le monde et examen des problèmes, des politiques et des mesures appropriées pour faciliter des transformations de structure dans l'économie internationale, compte tenu de l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le développement et les questions monétaires et financières, en vue d'arriver à instaurer un nouvel ordre économique international et eu égard à l'évolution qui pourrait encore être nécessaire dans les règles et principes régissant les relations économiques internationales et à la contribution que la CNUCED doit apporter à une nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.
  9. Faits nouveaux dans le commerce international :
    - a) Protectionnisme : tendances, ainsi que politiques et actions à court terme et à long terme nécessaires pour traiter les problèmes;
    - b) Négociations commerciales multilatérales : évaluation et nouvelles recommandations qui en découlent.
  10. Produits de base :
    - a) Programme intégré pour les produits de base;  
  
Examen de la mise en oeuvre et de l'action consécutive, y compris les travaux préparatoires et négociations en cours;

---

a/ Les numéros et le libellé des points sont ceux de l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence tel qu'il a été adopté par le Conseil à sa dix-huitième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15), Vol. II, annexe II.

b) Autres éléments.

11. Articles manufacturés et semi-finis :

- a) Mesures d'ensemble requises pour accroître et diversifier le commerce d'exportation des articles manufacturés et semi-finis des pays en développement;
- b) Principes et règles et autres questions concernant les pratiques commerciales restrictives;
- c) Examen et évaluation du Système généralisé de préférences;
- d) Examen de l'application des résolutions 96 (IV) b/ et 97 (IV) c/ de la Conférence.

12. Problèmes monétaires et financiers :

- a) Examen des caractéristiques à exiger du système monétaire international qui favoriseraient le commerce mondial et le développement, de façon compatible avec les nécessités d'un ajustement satisfaisant au niveau international, compte tenu des effets négatifs des fluctuations des taux de change et de l'inflation mondiale et, en particulier, eu égard au développement des pays en développement et à leurs besoins en matière de soutien de la balance des paiements,
- b) Mesures à prendre pour accroître l'apport net de ressources et améliorer les conditions des transferts de ressources des pays développés aux pays en développement:
  - i) Financement public bilatéral et multilatéral;
  - ii) Apports de capitaux privés;
- c) Autres problèmes de financement liés au commerce :
- d)
  - i) Examen de la mise en oeuvre de la section A de la résolution 165 (S-IX) d/ du Conseil du commerce et du développement et autre action qui pourrait être engagée pour y donner suite;
  - ii) Eléments détaillés à prendre en considération pour les opérations futures relatives aux problèmes de la dette des pays en développement intéressés (section B de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement);

---

b/ Résolution 96 (IV) de la Conférence : Ensemble de mesures corrélatives et solidaires pour accroître et diversifier les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement.

c/ Résolution 97 (IV) de la Conférence : Sociétés transnationales et accroissement du commerce des articles manufacturés et semi-finis.

d/ Résolution 165 (S-IX) du Conseil : Problèmes de la dette et du développement des pays en développement.

- e) Examen du système actuel de coopération financière internationale dans le cadre du commerce mondial et du développement et étude de moyens à employer dans ce cadre pour que le système contribue de manière plus efficace au développement des pays en développement.

13. Technologie :

- a) Code international de conduite pour le transfert de technologie;
- b) Contribution de la CNUCED aux éléments économiques, commerciaux et relatifs au développement du régime de la propriété industrielle dans le cadre de sa révision en cours,
- c) Renforcement des capacités technologiques des pays en développement, y compris accélération de leur transformation technologique;
- d) Aspects du transfert inverse de technologie relatifs au développement.

14. Transports maritimes :

- a) Faits nouveaux concernant la Convention sur un code de conduite des conférences maritimes,
- b) Participation des pays en développement aux transports maritimes mondiaux et développement de leurs marines marchandes.

15. Pays en développement les moins avancés :

Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et autre action destinée à améliorer leur situation économique et à accélérer leur développement.

16. Pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires :

- a) Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;
- b) Action spécifique se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement insulaires.

17. Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents

/Action bilatérale et multilatérale appropriée pour intensifier et diversifier encore les courants commerciaux entre ces pays et, en particulier, mesures qui contribueraient au développement des pays en développement./ e/

---

e/ Texte soumis par la Colombie au nom des Etats membres du Groupe des 77.

/Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, y compris les problèmes du commerce Est-Ouest, eu égard, en particulier, aux intérêts commerciaux des pays en développement./ f/

18. Coopération économique entre pays en développement :

- a) Examen du programme de travail de la CNUCED relatif aux mesures destinées à renforcer la coopération économique entre pays en développement;
- b) Recommandations en vue d'une amélioration des dispositions institutionnelles pour favoriser et renforcer la coopération économique entre pays en développement;
- c) Mesures de soutien à une coopération économique plus étroite entre pays en développement.

19. Problèmes institutionnels :

Examen de mesures devant permettre à la CNUCED de s'acquitter de son rôle plus efficacement, y compris la rationalisation et la restructuration de son mécanisme permanent."

3. Questions diverses.

4. Adoption du rapport du Conseil.

---

f/ Texte présenté par la Tchécoslovaquie au nom des Etats membres du Groupe D.

Note relative au point 17 :

- a) La République fédérale d'Allemagne, au nom du Groupe B, a appuyé le texte du Groupe des 77.
- b) La Chine a appuyé le texte du Groupe des 77.
- c) Le libellé de ce point de l'ordre du jour provisoire sera examiné par le Conseil du commerce et du développement à sa dixième session extraordinaire.

ORGANISATION DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

A sa 517<sup>e</sup> séance, le 27 mars 1979<sup>a/</sup>, le Conseil a adopté les conclusions concertées ci-après concernant l'organisation des travaux de la Conférence et les a recommandées à l'attention de la réunion qui précéderait la Conférence et de la Conférence elle-même, avec les dispositions qu'il avait déjà approuvées à sa dix-huitième session b/ :

1. Le Conseil du commerce et du développement a examiné les diverses possibilités relatives à l'organisation des travaux de la Conférence et il y a eu consensus pour que le Bureau soit composé de 35 membres, conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Conférence, la répartition régionale étant la suivante :

Président (Groupe asiatique)	1
Vice-Présidents :	
Groupe africain	7
Groupe asiatique	6
Groupe latino-américain	7
Groupe B	8
Groupe D	4
Chine	1
Rapporteur (Groupe B)	1

2. Le Conseil a recommandé à la Conférence de constituer huit groupes de négociation, ayant chacun un président et un vice-président.

3. Les présidents et les vice-présidents des Groupes de négociation seraient associés aux travaux du Bureau ainsi que les coordonnateurs des Groupes régionaux et, avec le Président de la Conférence et le Rapporteur, assumeraient les principales fonctions de la Conférence.

4. Les présidences et les vice-présidences des Groupes de négociation seraient réparties comme suit :

	<u>Président</u>	<u>Vice-Président</u>
Groupe de négociation I	77	B
Groupe de négociation II	B	77
Groupe de négociation III	B	77
Groupe de négociation IV	77	B
Groupe de négociation V	77	D
Groupe de négociation VI	77	D
Groupe de négociation VII	D	77
Groupe de négociation VIII	77	B

a/ Voir paragraphe 80 ci-dessus.

b/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15 et Corr.1), Vol. I, annexe III.

5. Les points de l'ordre du jour provisoire de la Conférence seraient répartis entre les Groupes de négociation de la manière suivante :

Groupe de négociation I	Points 8 et 19
Groupe de négociation II	Points 9 et 11
Groupe de négociation III	Point 10
Groupe de négociation IV	Point 12
Groupe de négociation V	Points 13 et 14
Groupe de négociation VI	Points 15 et 16
Groupe de négociation VII	Points 17
Groupe de négociation VIII	Point 18

6. Le Conseil a prié le Secrétaire général de la CNUCED de faire le nécessaire :

a) Pour qu'il n'y ait pas plus de quatre séances simultanées de groupes de négociation quand la Conférence plénière siège et pour qu'il n'y ait pas plus de cinq séances simultanées de groupes de négociation quand la Conférence plénière ne siège pas;

b) Pour que les Groupes de négociation VI et VIII ne se réunissent pas en même temps.

7. Les douze premières séances du Groupe de négociation V seront consacrées au point 13 de l'ordre du jour provisoire, sous la présidence du Président du Groupe; les douze séances suivantes seront réservées au point 14 et seront présidées par le Vice-Président du Groupe.

ANNEXE III

TEXTES RENVOYES A LA CONFERENCE POUR EXAMEN A SA CINQUIEME SESSION

Problèmes de documentation et leur incidence  
sur le programme de travail de la CNUCED

Projet de proposition<sup>a/</sup> qui a été présenté par le représentant des Philippines  
et dont les Etats membres du Groupe des 77 b/ se sont portés coauteurs b/

[TD/B/L.520]

Rationalisation et restructuration du mécanisme permanent de la CNUCED

Projet de résolution<sup>a/</sup> présenté par la Colombie au nom  
des Etats membres du Groupe des 77 c/

[TD/B/L.512]

---

<sup>a/</sup> Le texte de ce projet de proposition est reproduit dans la Section A de l'annexe IV.

<sup>b/</sup> Voir par. 98 et 99 ci-dessus.

<sup>c/</sup> Voir par. 63 ci-dessus. Pour l'état des incidences financières correspondant (TD/B/L.512/Add.1) distribué à propos de ce projet de résolution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 15 (A/33/15), vol. II, annexe IX, sect. A.

## INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS DU CONSEIL

1. Conformément à l'article 31 de son règlement intérieur, le Conseil a été informé, au cours de ses débats, des incidences administratives et financières de toute proposition entraînant des dépenses.
2. Les états d'incidences financières présentés par le secrétariat de la CNUCED à propos des décisions prises par le Conseil à sa dixième session extraordinaire sont reproduits ci-après.

## EXAMEN DU CALENDRIER DES REUNIONS

Préparation d'un accord international destiné à remplacer  
l'Accord international de 1975 sur le cacao

Etat d'incidences financières présenté par  
le secrétariat de la CNUCED

[TD/COCOA.5/L.1/Add.1]

1. Selon le projet de résolution figurant dans le document TD/COCOA.5/L.1, la Conférence des Nations Unies sur le cacao prie son Président d'engager, avec le concours du Directeur exécutif du Conseil international du cacao, des consultations avec les représentants des pays exportateurs et des pays importateurs en vue de demander au Secrétaire général de la CNUCED de fixer une date pour convoquer à nouveau la Conférence.
2. Dans l'hypothèse où la Conférence des Nations Unies sur le cacao se réunirait de nouveau à Genève pendant trois semaines, les incidences financières en sont estimées à 241 000 dollars, en supposant qu'elle aurait besoin des mêmes services qu'à la première session, c'est-à-dire de deux équipes d'interprètes en quatre langues et d'une équipe restreinte d'interprètes pour des réunions de groupe, de trois salles de conférence, de 10 pages de documents avant la session, de 75 pages après la session et de 10 pages par jour dans le courant de la session.

Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun  
dans le cadre du programme intégré pour les produits de base

Etat d'incidences financières présenté par  
le secrétariat de la CNUCED

[TD/IPC/CF/CONF/18/Add.1]

1. Aux termes du paragraphe 3 de la résolution distribuée sous la cote TD/IPC/CF/CONF/18, le Secrétaire général de la CNUCED est prié de réunir un comité intérimaire de la Conférence et, aux termes du paragraphe 6 de la même résolution, il est prié de convoquer à nouveau la Conférence de négociation avant la fin de 1979.

2. Il est supposé que le Comité intérimaire et la Conférence de négociation auront besoin de sept semaines de réunions au total, à Genève, en 1979. Les services à fournir seraient les mêmes que ceux qui ont été mis à la disposition de la Conférence de négociation : quatre salles de conférence, interprétation et documentation en six langues, soit trois équipes complètes d'interprètes et une équipe restreinte pour réunions de groupes, 15 pages de documentation par jour en cours de session, 200 pages au total de documentation avant la session et 200 pages de documentation après la session. Sur la base de cette hypothèse, les incidences financières de la résolution sont estimées à 1 160 000 dollars pour ce qui est du coût direct des services de conférence.

3. On pense en outre qu'il faudrait environ 200 000 dollars au titre de services d'experts financiers et juridiques de haut niveau afin d'aider le secrétariat de la CNUCED à préparer la documentation qui doit être soumise au Comité intérimaire en application du paragraphe 4 du projet de résolution.

4. Les incidences financières totales de ce projet de résolution se chiffrent donc à 1 360 000 dollars.

## ANNEXE V

COMPOSITION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT<sup>a/</sup>

Afghanistan	Inde	République de Corée
Algérie	Indonésie	République démocratique allemande
Allemagne, République fédérale d'	Iran	République dominicaine
Arabie saoudite	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Argentine	Irlande	République socialiste soviétique de Biélorussie
Australie	Israël	République socialiste soviétique d'Ukraine
Autriche	Italie	République-Unie de Tanzanie
Bangladesh	Jamahiriya arabe libyenne	République-Unie du Cameroun
Barbade	Jamaïque	Roumanie
Belgique	Japon	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bénin	Jordanie	Sénégal
Birmanie	Kenya	Sierra Leone
Bolivie	Koweït	Singapour
Brsil	Liban	Somalie
Bulgarie	Libéria	Soudan
Canada	Liechtenstein	Sri Lanka
Chili	Luxembourg	Suède
Chine	Madagascar	Suisse
Chypre	Malaisie	Suriname
Colombie	Mali	Tchad
Costa Rica	Malte	Tchécoslovaquie
Côte d'Ivoire	Maroc	Thaïlande
Cuba	Maurice	Togo
Danemark	Mauritanie	Trinité-et-Tobago
Egypte	Mexique	Tunisie
El Salvador	Mongolie	Turquie
Emirats arabes unis	Nicaragua	Union des Républiques socialistes soviétiques
Empire centrafricain	Nigéria	Uruguay
Equateur	Norvège	Venezuela
Espagne	Nouvelle-Zélande	Viet Nam
Etats-Unis d'Amérique	Oman	Yémen
Ethiopie	Ouganda	Yougoslavie
Finlande	Pakistan	Zaire
France	Panama	Zambie
Gabon	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Ghana	Pays-Bas	
Grèce	Pérou	
Guatemala	Philippines	
Guinée	Pologne	
Guyane	Portugal	
Haïti	Qatar	
Haute-Volta	République arabe syrienne	
Honduras		
Hongrie		

<sup>a/</sup> Voir par. 107 ci-dessus.

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---